

Zeitschrift:	Revue suisse de numismatique = Schweizerische numismatische Rundschau
Herausgeber:	Société Suisse de Numismatique = Schweizerische Numismatische Gesellschaft
Band:	4 (1894)
Artikel:	Le trésor du Pas-de-l'Échelle
Autor:	Ladé
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-171969

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE

TRÉSOR DU PAS-DE-L'ÉCHELLE

CHAPITRE TROISIÈME⁽¹⁾

Deniers au nom de saint Pierre.

Les deniers anonymes forment, nous l'avons dit, les deux tiers de la trouvaille du Pas-de-l'Échelle, et l'immense majorité de ces pièces sans nom d'évêque portent la tête et le nom de saint Pierre, patron du diocèse de Genève.

Dès que nous avons eu passé en revue une certaine quantité de ces monnaies et que nous les avons comparées à celles de Frédéric, nous avons eu le sentiment qu'elles seraient difficiles à classer et nous nous sommes prononcé dans ce sens, aussitôt après la découverte du trésor, dans la communication provisoire que nous y avons consacrée⁽²⁾. Cette première impression ne s'est pas affaiblie, bien au contraire elle s'est renforcée, par l'étude détaillée à laquelle nous nous sommes livré de ces documents métalliques intéressants, importants, mais difficiles à déchiffrer. Après un examen cursif fait pendant les premières semaines qui ont suivi la trouvaille, nous avons mis de côté les SCS PETRVS pour laisser nos idées se tasser; au bout de quelques mois, après avoir, d'une part, relu le peu de textes qui se rapportent à l'histoire générale de la contrée du Léman aux XI^e et XII^e siècles

(1) Voy. *Revue suisse de Numismatique*, 1893, p. 291, et ci-dessus, p. 5.

(2) *Bulletin de la Société suisse de Numismatique*, XI^e année, p. 46.

et, d'autre part, rafraîchi et complété nos connaissances relatives à la numismatique des pays voisins à la même époque, nous avons étudié minutieusement chaque pièce en les comparant les unes aux autres et en cherchant à démêler, à travers les innombrables différences qu'elles présentent, celles qui sont insignifiantes et celles qui sont importantes et peuvent servir de base à un classement. Nous n'avons pas été satisfait du résultat ; c'est même à la conviction que nos efforts n'ont pas réussi à débrouiller cet enchevêtrement de variétés et d'espèces et à en établir la chronologie qu'il faut attribuer le retard qu'a subi la publication de nos recherches. Maintenant, ayant revu tout cela après un nouvel intervalle de quelques mois, nous sommes obligé, sous peine de ne rien faire, de nous présenter devant le public avec un travail dont nous apercevons mieux que personne les lacunes et les défauts. Qu'on veuille bien nous comprendre : nous n'avions pas la prétention de faire quelque chose d'absolument définitif et d'irréprochable et, faute de mieux, nous nous serions contenté de donner la description des différentes pièces, classées d'une manière objective, quitte à en tirer des conclusions plus tard après de nouvelles recherches ou après la découverte de nouveaux trésors, mais c'est le classement même qui ne nous satisfait pas.

PREMIÈRE CLASSE

Deniers du poids d'un scrupule.

Ces pièces ont pour caractères communs, qui les distinguent de celles de la deuxième et de la troisième classe, d'être d'un module un peu plus petit que celles-ci, et d'un métal qui paraît moins bon, et surtout d'avoir un poids qui oscille autour de 1 gr. 45. En outre, elles présentent, soit pour les caractères, soit pour le dessin de la tête du saint, un certain air de famille qu'il est

plus facile de signaler d'une manière générale que de décrire.

Type A.

Nº 88. Tête de saint Pierre à gauche (¹).

† SCS PETRVS

R. Croix pattée cantonnée de 4 besants carrés (²).

† GENEVA CIVTAS

Un exemplaire (³). Poids : 1,20.

Nº 89. Avers comme au n° 88.

R. **† GENEVA CIVTS**

Un exemplaire. Poids : 1,45.

Nº 90. Avers comme aux n°s 88 et 89.

R. **† GENEVA CIVITAS**

Outre d'autres différences, l'S est très allongée et a la boucle supérieure petite et l'inférieure rudimentaire.

5 exemplaires. Poids : 1,11 ; 1,14 ; 1,15-16 ; 1,21 et 1,25 (exemplaire frappé sur un flan trop grand).

Nº 91. Avers comme aux trois premiers numéros.

R. **† GENEVA CIVITAS** (l'S n'a pas de boucle, elle est soudée au bas de l'A).

Un exemplaire. Poids : 1,14.

Nº 92. Avers comme aux quatre premiers numéros.

R. **† GENEVA CIVITAS** (l'S, à boucles à peine indiquées, est très oblique. Les deux E n'ont que 2 traits horizontaux : **E**).

Un exemplaire. Poids : 1,09.

Nº 93. Avers comme aux n°s 88 à 92.

(1) Nous n'indiquerons plus dorénavant la tête du saint qui existe sur tous ces deniers.

(2) De même, nous n'indiquerons plus dorénavant la croix, à moins qu'elle ne présente quelque particularité dans sa forme ou dans ses cantonnements.

(3) Quand il n'y a qu'un exemplaire, il se trouve dans la collection de M. Paul Stræhlin ; s'il y en a deux ou plusieurs, le deuxième se trouve dans celle de l'auteur.

R. + **GENEVA CIVITAS** (l'S, à boucles bien formées et à allures normales, est démesurément grande et empiète sur le grènetis extérieur).

Un exemplaire. Poids : 1,14.

Nº 94. Avers comme aux n°s 88 à 93.

R. + **GENEVA CIVITAS** (l'S est grande, mais moins qu'au n° 93; la boucle supérieure est bien normale, l'inférieure rudimentaire).

Un exemplaire. Poids : 1,19.

Nº 95. L'avers ressemble, en somme, à celui des numéros précédents; il s'en distingue par la forme de plusieurs lettres, entre autres par celle du T dont la barre transversale est démesurément longue. L'œil de saint Pierre est plus penché.

R. + **GENEVA CIVITAS**

Un exemplaire. Poids : 1,06-07.

Nous avons indiqué pour chacune de ces huit variétés les critères d'après lesquels elle se distingue des autres; nous l'avons fait, malgré le peu d'intérêt qui s'attache à ces minuties, pour montrer qu'il est possible de donner la description des pièces de telle sorte qu'il soit possible de les reconnaître sans avoir sous les yeux leurs congénères et sans le secours des planches; mais, après avoir fourni cet exemple des règles qui nous ont guidé dans l'établissement des espèces ou variétés qui méritent d'être signalées et numérotées à part, nous ne nous astreindrons pas à continuer jusqu'au bout ce travail de patience et nous renverrons simplement le lecteur aux figures qui accompagnent ce mémoire. De même, nous n'avons pas dit que les A de ces huit pièces, de même que la plupart de ceux des autres types de la même classe, pourraient être pris pour des H aussi bien que pour des A.

Les huit numéros que nous avons rangés sous le nom de type A ont pour caractères communs, — outre ceux tirés du poids, du métal et du module qui se retrouvent dans les autres types, B et suivants, jusqu'à L, de cette première classe, et sur lesquels nous reviendrons plus loin, — un dessin particulier de saint Pierre; l'œil du saint est rendu par une ligne droite chargée d'un point, la lèvre supérieure est formée aussi d'une ligne droite chargée de deux points et la chevelure consiste en un certain nombre de mèches, plus larges en haut et en bas qu'au milieu, bien séparées, dont l'arrangement est tout à fait contre nature et ne pourrait pas être imité sur une tête vivante. Nous retrouverons ce genre de coiffure sur un des deniers de la deuxième classe.

Type B.

Nº 96. + **SCS PETRVS**

R. + **GENEVA CIVTAS**

Un exemplaire. Poids : 1,21.

Cette pièce rappelle celles du type A par la coiffure singulière du saint, formée de mèches parallèles, mais celles-ci sont d'une largeur égale dans toute leur longueur. En outre, il y a à la région frontale quelques points qui indiquent peut-être une tonsure; la tête est moins plate qu'aux numéros précédents; l'œil est à peine marqué, il n'y a pas de point sur la lèvre supérieure.

Type C.

Nº 97. + **SCS PETRVS**

R. + **GENEVA CIVITAS**

2 exemplaires. Poids : 1,12 et 1,13-14.

Ici la tonsure est bien indiquée et la chevelure n'offre rien d'extraordinaire. Remarquer à cette pièce-là, comme aux types B et D, la forme de l'R dont le jambage commence trop bas et s'écarte trop du corps de la lettre.

Type D.

Nº 98. + **SCS PETRVS**

R. + **GENEVA CIVITAS**

Un exemplaire. Poids : 1,26.

Nº 99. Avers comme au nº 98.

Revers différent de celui du nº 98 par quelques détails.

Un exemplaire. Poids : 1,00-01.

Nº 100. Avers comme aux n°s 98 et 99.

Revers différent de ceux des n°s 98 et 99 par quelques détails.

Un exemplaire. Poids : 1,25.

Ces trois pièces se distinguent de celles des autres types plutôt par des caractères négatifs, l'absence de toute particularité remarquable digne d'être notée. Comme aux types B, C et d'autres de cette classe, les grènetis sont formés d'une ligne continue sur laquelle font saillie un grand nombre de points.

Type E.

Nº 101. + **SCS PETRVS**

R. + **GENEVA CIVTAS**

2 exemplaires. Poids : 1,08 et 1,19.

Nº 102. Avers comme au nº 101.

R. + **GENEVA CIVITS**

9 exemplaires. Poids : 0,93 ; 1,02 ; deux à 1,09 ; 1,10 ; 1,15-16 ; 1,19 ; 1,21 et 1,30.

Nº 103. Avers comme aux n°s 101 et 102.

R. + **CI** (ces deux lettres liées) **NEVA CIVITAS**.

2 exemplaires. Poids : 1,16 et 1,34.

Les deniers de ce type ont un saint Pierre tout à fait

sui generis : son œil est formé de deux points placés l'un derrière l'autre et sa chevelure de quelques boucles rondes. A noter au n° 103 la légende du revers qui rappelle celles des saint Maurice n°s 82 et 83 (1).

Type F.

N° 104. + **SCS PETRVS**

R. + **GENEVA CIVITAS**

6 exemplaires. Poids : 1,16 ; deux à 1,17 ; 1,20 ; 1,24-25 et 1,25.

N° 105. Avers comme au n° 104.

R. + **GENEVA CIVTAS**

5 exemplaires. Poids : 1,07 ; 1,12 ; deux à 1,16 ; 1,25.

N° 106. Avers comme aux n°s 104 et 105.

R. + **GENEVA CIVITA**

Un exemplaire. Poids : 1,25.

Ces trois numéros ont la tête plate, le front fuyant ; la chevelure, sans trace de mèches ni de boucles, a le caractère d'un bonnet ; l'œil consiste en un point et les lèvres sont représentées par deux gros points irréguliers.

Type G.

N° 107. + **SCS PETRVS**

R. + **GENEVA CIVITAS**

Un exemplaire. Poids : 1,30 (le flan est irrégulier et trop grand).

N° 108. + **SOS PETRVS**

R. + **GENEVA CIVITAS**

2 exemplaires. Poids : 0,98 et 1,17.

On voudra bien remarquer l'immense différence de

(1) Voy. ci-dessus, p. 9.

poids entre ces trois pièces, qui sont à première vue aussi bonnes l'une que l'autre. Elles ont, comme celles du type précédent, la tête plate, la chevelure ressemblant à un bonnet, mais surmontée de quelques points. La bouche, en cœur, est indiquée par une petite demi-circonférence.

Type H.

Nº 109. + **SCS PETRVS**

R. + **GENEVA CIVITAS**

Un exemplaire. Poids : 1,20.

Nº 109 *bis*. Avers peu différent du numéro précédent.

Revers peu différent du précédent.

Un exemplaire. Poids : 1,08.

Nº 110. Avers peu différent du n° 109.

R. + **GENEVA CIVTAS**

Un exemplaire. Poids : 0,95-96.

Ce type diffère du précédent par une bouche peu naturelle formée par une ligne courbe qui avance plus loin que le nez et donne au saint une apparence sénile que nous retrouverons sur certains deniers de la troisième classe.

Type I.

Nº 111. + **SCS PETRVS**

R. + **GENEVA CIVITAS**

Un exemplaire. Poids : 1,07.

Nº 112. + **SCS PETRVS**

R. + **GENEVA CIVTAS**

2 exemplaires. Poids : 1,09 et 1,43.

Ces deux pièces ressemblent, en somme, à celles des types G et H, mais le saint a un air penché qui rappelle le n° 95.

Type J.

Nº 413. + **SCF PETRV** ϖ .

R. + **GEIEVA CIITA** ϖ .

2 exemplaires. Poids : 1,08 et 1,10.

Nº 414. + **SIF PETRV** ϖ

R. Comme au n° 414.

Un exemplaire. Poids : 1,09.

Nº 415. + ϖ **C ϖ PETPV** ϖ

R. Comme aux n°s 414 et 415.

Un exemplaire. Poids : 1,07.

Ce qui distingue surtout les pièces du type J, c'est moins une forme particulière de la tête de saint Pierre que l'incorrection des légendes, les S couchées et le style barbare des caractères; elles rappellent un peu, entre autres par les points qui terminent la légende du revers, les pièces au nom de saint Maurice.

Type K.

Nº 416. + **SCS PETRVS**

R. + **GENEVN CIVITA**

3 exemplaires. Poids : 1,11; deux à 1,22.

Nº 416 bis. Avers comme au numéro précédent.

R. + **GENEVA CIVITAS**

Un exemplaire. Poids : 1,17.

Le saint a une physionomie assez particulière : un gros œil, un nez camus, une lèvre supérieure couverte d'une moustache effilée, la mâchoire courte et la chevelure partagée, d'une manière peu naturelle, en quatre paquets. Cette figure ressemble, en moins bien, à celle qu'on voit sur les n°s 416 et 417, et paraît en être une imitation mal réussie.

Type L.

Nº 417. + **SCS PETRVS**

R. + **GENEVA CIVITA**

2 exemplaires. Poids : 1,13 et 1,18.

Nº 418. Avers comme au numéro précédent.

R. + **GENEVA CIVITA**° rétrograde.

Un exemplaire. Poids : 1,23.

Remarquer que la croisette qui commence cette légende est très loin du haut de la pièce, à droite. C'est le seul denier au nom de saint Pierre que nous ayons vu avec une légende rétrograde, tandis que cette anomalie s'est présentée très fréquemment pour ceux au nom de Frédéric. Qu'il nous soit permis de rappeler que dans la première partie de ce travail nous en avons proposé une explication toute mécanique, tirée des procédés employés probablement par les graveurs illettrés; nous avons supposé qu'ils se servaient pour tracer leurs légendes de poncifs, soit plaques ajourées, qui, appliquées du mauvais côté, par le fait d'une inadvertance d'un instant, produisaient un tracé retourné⁽¹⁾. Plus tard nous avons été amené à supposer à propos d'un quart frappé à Nyon sous Amédée VIII que, dans certains cas, sinon toujours, on employait pour une seule face deux poncifs, l'un pour le champ, l'autre pour la légende circulaire⁽²⁾. Si c'était bien ainsi qu'on procédait, on comprend facilement qu'un léger déplacement de l'un des poncifs par rapport à l'autre devait produire une position irrégulière de la croisette initiale, légère incorrection dont nous trouverons, dans la deuxième classe, de nombreux exemples moins marqués que celui-ci.

Ces deux numéros sont de très mauvais métal, surtout

(1) *Revue suisse de Numismatique*, 1893, p. 330 et 331.

(2) Voy. ci-dessus, p. 170.

le second qui est certainement celui de toute la trouvaille qui est au titre le plus bas. Ils ressemblent beaucoup aux pièces que nous décrirons à la deuxième classe, type O, et à la troisième classe, type A, et dont nous exprimerons le caractère particulier en disant que saint Pierre y a un « air piteux. »

Les trente-trois deniers que nous venons de décrire et de répartir en une douzaine de types, dont quelques-uns sont parfaitement caractérisés et les autres moins, forment un ensemble assez naturel ; ils se distinguent de ceux qui vont suivre par une facture moins soignée, des légendes formées de lettres peu régulières, quelquefois même étranges, et par de nombreuses incorrections ; ils s'en séparent surtout par un module plus petit, par un métal moins bon et par un poids plus faible.

Quant au module, les différences sont peu considérables et difficiles à apercevoir parce que les monnaies des époques reculées du moyen âge étaient fabriquées d'après des procédés qui ne pouvaient pas en assurer l'uniformité ; non seulement les flans sont inégaux, mais encore, souvent, ils ne sont pas rigoureusement ronds, en sorte qu'il est malaisé d'en comparer les diamètres. Il faut sans doute, pour le module comme pour le poids des pièces, négliger les extrêmes et prendre les moyennes, mais même en ce faisant, on n'arrive pas à des résultats bien nets parce que les valeurs à comparer sont très voisines et sont exprimées par des chiffres très rapprochés ; le module des deniers de la première classe oscille entre 17 et 19 millimètres, tandis que celui des pièces des deuxième et troisième classes atteint, il est vrai, quelquefois $19\frac{1}{2}$ et 20 millimètres, mais descend aussi parfois à $17\frac{1}{2}$. Si l'on y regarde de plus près, on voit que l'impression générale de petitesse qu'on éprouve en considérant les deniers 88 à 116 (les nos 117 et 118 font exception), et qui n'est pas confirmée comme on s'y attendrait par la mensuration des pièces, s'explique

par le fait que ce sont surtout les empreintes qui sont plus petites parce que les coins qui les ont produites sont plus petits ; beaucoup de ces deniers n'arrivent à avoir un module peu inférieur ou égal à celui des deniers des deuxième et troisième classes, que grâce à un bord qui a échappé à la frappe et qui est visible soit sur tout le pourtour de la pièce si celle-ci est bien centrée, soit d'un seul côté si elle ne l'est pas. En d'autres termes, si on veut se rendre compte de la petitesse évidente des deniers dont nous parlons, il ne faut pas mesurer le flan tout entier, mais l'espace enfermé par le grènetis extérieur. Or le diamètre de cette circonférence est de 16 millimètres environ pour la première classe et de 18 millimètres pour les deux autres classes.

Quant au métal, il est évident qu'il est de moins bon aloi : c'est du billon et pas de l'argent. Avec une certaine expérience de ces matières, on ne s'y trompe guère et on peut être assez affirmatif ; mais c'est surtout ici qu'il serait important d'avoir des essais de titres auxquels on pût se fier. Nous avons expliqué dans la première partie de ce travail pourquoi on ne peut pas baser de conclusions sur les analyses par voie humide que nous avons fait faire : pourtant, si inexacts qu'ils soient, les essais faits par nos chimistes ne sont pas des données absolument négligeables ; ils indiquent pour les cinq pièces de cette espèce que nous avons sacrifiées, des titres inférieurs de plus de 150 millièmes à ceux des deniers de la deuxième classe :

Nos 90.....	518,11	millièmes
» 102.....	535,55	»
» 104.....	516,70	»
» 105.....	515,80	»
» 117.....	475,47	»

ce qui fait pour ces cinq pièces une moyenne de 515 millièmes, tandis que quatorze pièces de la deuxième classe donnent une moyenne de 681 millièmes avec des écarts

allant de 648 à 736. Cela reviendrait à dire que les premières tenaient 6 deniers 12 grains de fin et les secondes 8 deniers 12 grains. Ces chiffres, si certains qu'ils soient, ne laissent pas, à cause de leur concordance avec l'aspect des pièces, d'avoir une certaine valeur relative.

Quant aux poids, les deniers que nous venons de passer en revue sont beaucoup plus légers que ceux des deux classes suivantes. Il faut remarquer d'abord qu'ils sont d'une taille assez inégale et qu'on peut trouver des exemplaires d'une même variété pesant 1,16 et 1,34 pour l'une, 0,93 et 1,21 pour une autre, etc., en sorte qu'on ne peut pas calculer leur poids moyen théorique avec une grande approximation et cela d'autant moins que le nombre des exemplaires existant est peu considérable ; il ne serait pas possible, par exemple, de rechercher, comme nous l'avons fait pour les Frédéric de la première classe, si leur poids normal doit être fixé à 1,13 ou à 1,18. En additionnant les soixante-deux exemplaires qui nous ont passé par les mains, nous trouvons qu'ils pèsent en moyenne 1,150, ce qui fait un scrupule, mais nous n'irons pas plus loin et nous ne chercherons pas à découvrir si c'était un scrupule de la livre romaine proprement dite ou de la *libra antiqua*⁽¹⁾. Les deniers de la deuxième classe pèsent, nous le verrons plus loin, 1,36 et ceux de la troisième classe 1,29. D'autre part, nous avons vu que les S. MAVRICIVS qui, selon toutes les probabilités, sont antérieurs aux SCS PETRVS, pèsent aussi beaucoup plus d'un scrupule et nous avons cherché à démontrer que le changement de type qu'ils inauguraient (remplacement du temple carolingien par la tête d'un saint et suppression du nom de l'évêque) coïncidait avec un changement de taille qui mettait les deniers de Genève sur le même pied que ceux de Vienne, c'est-à-dire les portait à $1/240$ de livre romaine. Comment expli-

(1) S'il fallait absolument nous prononcer pour l'une ou l'autre hypothèse, nous nous déciderions pour la seconde.

quer ce retour apparent à l'ancienne taille de 288 deniers à la livre ?

De la manière la plus facile. Les petites pièces de mauvais aloi et de poids plus faible qui nous occupent ne sont pas autre chose que des imitations faites en dehors du diocèse, très probablement à Aiguebelle, d'après ce que nous avons vu plus haut, des monnaies légitimes frappées à Genève par l'évêque.

On pourrait, il est vrai, faire une autre supposition : on pourrait admettre que Frédéric, ou un de ses deux premiers successeurs, après avoir fait frapper des deniers à l'effigie de saint Maurice et d'un poids égal à celui de Vienne, serait revenu en arrière et, en même temps qu'il substituait le patron de sa résidence à celui du siège métropolitain, aurait fait acte d'autonomie aussi en reprenant l'ancien pied monétaire de son diocèse, d'après lequel il aurait frappé les deniers de la première classe, pour, au bout d'un temps plus ou moins long, en frapper de nouveau d'autres, plus pesants, ceux de la deuxième classe. Cette hypothèse, extrêmement compliquée, ne rendrait pas compte de la mauvaise facture des deniers en litige et n'expliquerait pas la ressemblance frappante de certains d'entre eux avec les imitations des saint Maurice faites à Aiguebelle ; elle n'expliquerait pas, surtout, l'infériorité de leur titre. Il est beaucoup plus simple, et par conséquent plus naturel, de voir dans les petits deniers n°s 88 à 116 des produits de l'atelier interlope que nous savons avoir fonctionné à cette époque. Cela rend compte de tout.

On nous objectera sans doute deux choses. D'abord les deniers légitimes devant peser $1/240$ de livre romaine, on ne comprend pas pourquoi le faussaire, quel qu'il fût, n'ait pas cherché à rendre ses émissions aussi semblables que possible à leur modèle en les faisant du même poids ; en second lieu, pourrait-on nous dire, les monnaies que nous prétendons être des imitations frauduleuses renfer-

ment encore une forte proportion de métal précieux et il ne valait pas bien la peine de se livrer à ces opérations délictueuses pour un profit si minime basé sur une différence de quelques millièmes : le jeu, comme on dit vulgairement, n'en aurait pas valu la chandelle. — A cela nous répondons qu'il ne faut pas juger des choses du XI^e siècle comme de celles d'aujourd'hui ; en ouvrant des deniers pesant 4,48 et tenant, disons 500 millièmes de fin et en les faisant passer pour la même valeur que des monnaies pesant 4,36 et tenant, supposons 650 millièmes, on gagne encore 29 à 30 centigrammes d'argent fin par pièce, et ce bénéfice, multiplié des milliers de fois, ne laissait pas d'avoir une certaine importance à une époque où les métaux précieux étaient beaucoup moins abondants que de nos jours (¹). Il ne faut pas perdre de vue, en outre, que l'on avait sur la légitimité de ce genre d'opérations des idées tout autres au moyen âge que de nos jours ; maintenant, les gouvernements ne s'y livrent pas et les émissions de fausse monnaie sont le fait de criminels de droit commun qui, une fois décidés à enfreindre les lois, le font d'une manière complète et lancent dans la circulation des espèces qui, ordinairement, ne contiennent pas une parcelle de métal précieux. Autrefois, on avait, d'une part, des idées très larges sur l'honnêteté monétaire, mais on avait, d'autre part, des scrupules qui ne s'expliquent pas bien et on s'arrêtait à moitié chemin dans la voie de la fraude ; un souverain imitait bien les types et les légendes des monnaies de ses voisins avantageusement connues, mais en général (²), il ne les faisait pas absolument semblables ; il avilissait bien le titre de son propre numéraire, mais il y laissait

(1) Au moment où nous écrivons ces lignes, 17 octobre 1894, le kilog. d'argent à 1000 millièmes vaut fr. 410,50 sur la place de Genève ; le bénéfice réalisé serait exactement de fr. 32,56 pour mille pièces ; à la fin du siècle passé, quand on a fondé le système monétaire du franc de 5 grammes à 900 millièmes et pendant les soixante premières années du XIX^e siècle, le kilog. d'argent à 1000 millièmes valait fr. 222,22 et le bénéfice réalisé aurait été de fr. 65,48. Qui pourra jamais calculer quelle somme cela aurait fait au XI^e siècle ?

(2) Le cas d'Aiguebelle est tout à fait exceptionnel pour ne pas dire unique.

une certaine proportion d'argent, tandis que le faussaire moderne ne se gêne pas de les faire, par exemple, d'étain tout pur, etc. Du reste, celui qui voulait imiter des espèces ayant cours était bien forcé, pour les faire accepter, — il est presque oiseux de le dire, — de leur donner, pour le métal comme pour l'empreinte et pour les autres critères, une apparence qui ne s'écartât pas trop de celle des pièces légitimes : quand celles-ci étaient d'un alliage très bas, quand, par exemple, comme cela se voit dans certains cas au XVI^e siècle, elles descendaient jusqu'à 35 millièmes, on pouvait leur substituer des pièces de cuivre pur sans que la tromperie sautât aux yeux ; quand, au contraire, les monnaies à imiter étaient d'argent, comme celles de l'évêché de Genève à la fin du XI^e siècle, force était bien de faire les deniers destinés à les remplacer d'argent plus ou moins fin ou de très haut billon si on voulait qu'ils fussent acceptés.

Quant à la taille, le personnage qui frappait à Aiguebelle a pu, sans nuire à sa spéculation, émettre pendant un certain temps des deniers plus légers que ceux qui sortaient de l'atelier de Genève : d'abord, il est assez difficile d'apprécier des différences de poids d'une vingtaine de centigrammes au maximum, et, si on les aperçoit, on n'y prend pas garde quand on est habitué à manier des monnaies qui présentent entre elles des écarts à peu près aussi considérables. Le poids plus faible des pièces fausses devait d'autant moins éveiller l'attention qu'il était le même que celui qui avait été usité de temps immémorial pour le numéraire courant de l'évêché et qu'on n'a pas su de suite, à une époque où les idées et les nouvelles circulaient moins vite qu'à présent, qu'il y avait eu un changement dans les conditions de la frappe. Enfin, il ne faut pas perdre de vue que les deniers imités, inférieurs à leurs modèles contemporains, avaient le même poids que ceux du pays où ils voyaient le jour : en Maurienne, le numéraire national, si l'on peut s'ex-

primer ainsi, était celui des comtes de Savoie et nous croyons avoir prouvé d'une manière satisfaisante (1) qu'aux environs de l'an 1100, et pendant au moins un siècle après cette date, les deniers de ces souverains, frappés à Suse, pesaient normalement un scrupule.

Dans le raisonnement qui précède, destiné à prouver que les deniers de la première classe sont des imitations fabriquées à Aiguebelle, nous avons eu en vue les n°s 88 à 116 ; les deux derniers, n°s 117 et 118, nous semblent occuper une place à part et sont pour nous de véritables énigmes. Leur caractère de pièces fausses n'est pas douteux, mais nous nous demandons s'ils ont la même origine que leurs congénères des types A à K. En effet, la ressemblance de leurs avers avec ceux des deniers à l'air piteux des classes suivantes ne se borne pas à une analogie générale, à un air de famille qui, pour être reconnu, exige un examen attentif ; elle est si complète qu'elle saute aux yeux et qu'on peut se demander si ce ne sont pas les mêmes coins qui ont servi pour cette face des pièces légitimes n°s 196 à 209 et pour leurs imitations de billon ; non seulement les détails de la tête de saint Pierre sont les mêmes, mais son expression l'est aussi, la légende est identique et disposée de la même façon et, chose encore plus curieuse, on y trouve les mêmes défauts de coin, un point sous le jambage de l'R, une fongosité au bas de la deuxième S, etc., etc. Cela fait naître le soupçon que peut-être le coin de l'avers avait été dérobé par des faux-monnayeurs et employé, avec des coins fabriqués par eux pour le revers, à frapper ces deniers de mauvais aloi. — Ce qui empêche d'admettre cette hypothèse, c'est la différence de la forme de la nuque dans les deux catégories de deniers : sur ceux dont nous parlerons à la deuxième classe, la courbure de la région cervicale est normale, tandis que

(1) Voy. ci-dessus, p. 104.

sur ceux-ci il y a là une bosse que le dessinateur de nos planches a plutôt atténuée qu'exagérée. Le même coin n'a pas pu produire ces deux conformations différentes. La seule manière d'expliquer la presque identité, à l'avers, des imitations et de leurs modèles, c'est de supposer que celles-là ont été faites au moyen de coins gravés par un artiste habile et minutieux qui a copié très exactement, sauf pour un point, tous les détails de la pièce à contrefaire, y compris les petits défauts fortuits qu'elle présentait, comme s'ils eussent été voulus et essentiels.

Cela fait penser à un faux-monnayeur agissant clandestinement, à ses risques et périls, dans le pays même ; il y en avait à cette époque-là, comme à toutes les autres : le *Régeste genevois* en fait foi.

DEUXIÈME CLASSE

Deniers de 240 à la livre romaine.

Type A.

Nº 417. + **SCS PETRVS** (remarquer l'S de ce dernier mot).

R. + **GENEVA CIVTS**

Un exemplaire. Poids : 1,36.

Nº 418. + Avers tout à fait semblable, sinon identique à celui du n° 417.

R. + **GENEVA CIVTAS**

2 exemplaires. Poids : 1,20 et 1,20-21.

Ces deux pièces sont de bon argent autant qu'on peut en juger à la simple vue, et c'est précisément pour cela et malgré le poids un peu bas de la seconde variété que nous l'avons mise dans la deuxième classe. D'autre part, elles ressemblent par le style des caractères, par le front fuyant du saint, et, l'une d'entre elles, par le point entre

GENEVA et CIVTS aux deniers au nom de saint Maurice. Ce sont donc des monnaies de transition et elles sont probablement des premières qui aient été frappées d'après le nouveau type et à la nouvelle taille. Enfin ce doivent être de celles qui ont servi de modèles pour les frappes irrégulières faites à Aiguebelle : nous avons vu un denier de mauvais aloi, le n° 89, dont le revers est pareil à celui du n° 117.

Type B.

N° 119. + **SCS PETRVS**

R. + **GENEVA CIVITAS**

3 exemplaires. Poids : 1,26; 1,27 et 1,31.

Sur cette pièce, saint Pierre porte toute la barbe qu'on n'aperçoit pas sur les précédentes, mais il est toujours sans tonsure ; sa tête est plus régulière. Cette pièce ressemble beaucoup à celles du type C, entre autres par l'R en forme d'N gothique.

Type C.

N° 120. + **SCS PETRVS**

R. + **GENEVA CIVITAS**

2 exemplaires. Poids : 1,29 et 1,30.

N° 121. Avers identique à celui du numéro précédent.

R. + **GENEVA CIVITAS** (différant par quelques détails de la légende de celui du numéro précédent).

2 exemplaires. Poids : 1,28-29 et 1,32.

N° 122. Avers peu différent du précédent.

Revers peu différent des précédents.

Un exemplaire. Poids : 1,34-35.

N° 123. Avers et revers peu différents de ceux des n°s 120 à 122.

Un exemplaire. Poids : 1,28-29.

Nº 124. Avers peu différent des précédents.

R. + **GENEV·A CIVITAS**

Un exemplaire. Poids : 1,31-32.

Nº 125. Avers peu différent des précédents.

R. + **GFMIVA CIVITAS**

Un exemplaire. Poids : 1,26-27.

Nº 126. Avers peu différent des précédents.

R. + **GENEVA CIVITAS** Cette légende qui présente certaines particularités, entre autres une double barre intérieure dans l'A de CIVITAS, est identique à celles des n°s 181, 189 et 208. Le même coin a servi pour les quatre.

Un exemplaire. Poids : 1,34.

Les deniers du type C ressemblent à ceux du type B par quelques détails de la légende tels que la forme de l'R, qui simule un N gothique, mais ils s'en séparent complètement par une particularité intéressante que nous retrouverons au type suivant : on y voit derrière la tête du saint un appendice que nous désignerons, faute de mieux, par le mot de cadenette. On est souvent très embarrassé pour trouver des termes convenables pour décrire ce que l'on voit sur les monnaies et on est obligé quelquefois de se servir de mots qui n'ont rien de scientifique et qui ne doivent pas expliquer ce que le graveur a voulu représenter, mais qui indiquent bien la ressemblance de son dessin avec un objet connu ; ce que nous appelons cadenette se compose de trois points disposés en trèfle reliés au bas de l'occiput par une ligne ténue un peu concave en haut.

Nous ne pensons pas que l'artiste ait voulu donner à saint Pierre une queue comme celle que l'on portait, dans un certain monde, à une époque postérieure, mais on dirait que c'est cela. Ce qui paraît le plus probable, c'est qu'il faut voir dans cet ornement une réminiscence des bouts flottants du diadème qui ceignait la tête de

saint Maurice, et ces deniers seraient alors parmi les premiers frappés à l'effigie de saint Pierre.

Notons expressément que sur ces pièces, à l'encontre de celles du type D, la chevelure de saint Pierre n'a aucun caractère particulier et ne laisse distinguer ni mèches ni rien de semblable, et surtout qu'on n'y voit pas trace de tonsure. A remarquer enfin que la croisette initiale de la légende de l'avers, au lieu de se trouver comme c'est généralement le cas tout au haut de la pièce, est placée plus bas à droite, particularité qui se trouve aussi sur les deniers du type D.

Type D.

Nº 127. + **SCS PETRVS**

R. + **GENEVA CIVITAS**

Un exemplaire. Poids : 1,31.

Nº 128. Mêmes figures et mêmes légendes, à l'avers et au revers, qu'au numéro précédent et aux numéros suivants jusques et y compris 135. Toutes ces variétés sont le produit de coins différents et on pourrait les décrire une à une s'il le fallait. Voir les figures.

3 exemplaires. Poids : 1,26-27 ; 1,30 et 1,33-34.

Nº 129.

Un exemplaire. Poids : 1,33.

Nº 130.

2 exemplaires. Poids : 1,30-31.

Nº 131.

3 exemplaires. Poids : 1,23 ; 1,27-28 et 1,29.

Nº 132.

2 exemplaires. Poids : 1,33 et 1,34.

Nº 133.

Un exemplaire. Poids : 1,30.

Nº 434.

Un exemplaire. Poids : 1,29.

Nº 435.

Un exemplaire. Poids : 1,28-29.

Nº 436. + **SCS PETRVS**

R. + **GENEVA CIVITAS** L'A est réduit au jambage de droite. Cette pièce est plus mal gravée que ses congénères ; elle est plus légère, fait qui, à lui seul n'aurait aucune importance, et paraît d'un métal plus bas. Il se pourrait que ce fût une imitation.

Un exemplaire. Poids : 1,23.

Les deniers de ce type ressemblent beaucoup à ceux du type C par la position de la croisette qui commence la légende de l'avers, par la forme de l'R et surtout par la cadenette. Ils s'en distinguent par la coiffure du saint. Celui-ci a au sommet de la tête une large tonsure, semée de quelques points, au-dessous de laquelle on voit les cheveux partagés en six grosses mèches pyriformes. Il porte aussi la barbe. D'une manière générale, il convient de remarquer que les deniers des premiers types de notre deuxième classe — ceux qui présentent certaines ressemblances avec les S. MAVRICIVS par le style ou certaines particularités des légendes et que pour cette raison, les regardant comme les plus anciens, nous avons décrits les premiers — n'ont pas la tête tonsurée, tandis que ceux des types suivants, dont les derniers ressemblent aux deniers de la troisième classe, et que pour cette raison nous estimons être postérieurs, ont toujours la tonsure : c'est une marque distinctive qui par la suite a toujours été considérée comme caractéristique du prince des apôtres et s'est maintenue à Genève jusqu'à la fin du monnayage épiscopal. Mais cette tête traditionnelle n'a pas fait son apparition tout d'un coup ; et on peut en suivre le développement,

quoique nous ne soyons pas sûr d'avoir sous les yeux des spécimens de tous les termes de cette série : d'abord la tête du nouveau saint mis sur les monnaies ne se distingue de celle de l'ancien que par son nom inscrit dans la légende ; il a comme son prédécesseur la tête plate et chevelue et la figure imberbe et ce sont les premiers deniers, dont nous n'avons que deux seuls échantillons (type A, première et deuxième variétés) qui paraissent surtout avoir été imités à Aiguebelle ; sur d'autres, saint Pierre, représenté avec la barbe et un crâne bien développé, a encore la chevelure entière, comme saint Maurice, soit avec les restes du diadème que portait habituellement le chef de la légion thébénne (type C), soit sans cet ornement (type B) ; ensuite (type D), la tonsure fait son apparition sans que pour cela on se décide à supprimer la cadenette, dernier trait qui rappelle saint Maurice ; enfin (type E), la transformation sera complète et nous allons voir un saint Pierre définitif. Nous ne pensons pas qu'il faille chercher dans cette genèse l'influence des croisades ou le réveil du sentiment national comme Blavignac semble l'admettre dans un passage, du reste peu clair, de l'*Armarial genevois* (¹) ; nous y voyons seulement un reflet, sur les monnaies, des changements que subissait, dans les églises, la manière de représenter saint Pierre.

Type E.

N^o 137. + **SCS IETRVS**

R. + **GENEVA CIVITAS**

Le revers est identique à celui du n^o 209 ; remarquer, entre autres, le trait oblique de l'N, qui est double.

2 exemplaires. Poids : 1,33-34 et 1,36-37.

N^o 138. Avers et revers peu différents de ceux du n^o 137.

2 exemplaires. Poids : 1,33-34 et 1,35.

(1) P. 82.

Nº 139. Avers et revers peu différents de ceux des numéros précédents.

Un exemplaire. Poids : 1,36.

Nº 140. Avers et revers peu différents des précédents.

Un exemplaire. Poids : 1,36.

Nº 141. + **SCS IETRVS**

R. + Peu différent des précédents ; l'S a une forme particulière qui se retrouve au n° 198.

Un exemplaire. Poids : 1,35.

Nous avons expliqué plus haut les points de ressemblance des deniers de ce type avec ceux des types précédents et ce qui les en distingue ; ajoutons-y deux singularités : le saint tire la langue et toutes les variétés ont IETRVS au lieu de PETRVS.

Type G⁽¹⁾.

Nº 142. + **SCS PETRVS** (cette dernière lettre pourrait être prise pour un Z retourné aussi bien que pour une S). Nous avons déjà fait remarquer dans la première partie de ce travail qu'il est bien téméraire de tirer des conclusions de la forme d'une seule lettre pour déterminer l'âge des monnaies ; nous croyons devoir le répéter ici à propos de cette pièce parce que Blavignac⁽²⁾ fait état des S en forme de Z de certain denier épiscopal genevois qu'il décrit et compare à des monnaies contemporaines de Venise.

R. + **GENEVA CIVITAS**

5 exemplaires. Poids : 1,24; 1,28; 1,28-29; 1,31 et 1,35.

Nº 143. + **SCS PETRVS** (la dernière S correcte).

(1) Il n'y a pas là de faute d'impression : après E vient G, parce que, au dernier moment, en remaniant cette classification, nous avons supprimé le type F qui ne comptait qu'une pièce dont nous avons fait une variété nouvelle d'un des types suivants.

(2) *Armorial genevois*, p. 81.

Revers peu différent du précédent.
Un exemplaire. Poids : 1,24-25.

Nº 144. + **SCS PETRVS** (le P pourrait aussi bien être pris pour un D).

Revers peu différent des précédents.

3 exemplaires. Poids : 1,31-32 ; 1,32 et 1,35.

Nº 145. + **SCS DETRVS**

Revers peu différent des précédents.

3 exemplaires. Poids : 1,23 ; 1,28 et 1,37.

Les deniers nos 142 à 145 se distinguent des précédents par plusieurs caractères : les croisettes qui commencent la légende de l'avers sont placées régulièrement ; les R sont moins ouverts et le jambage qui les termine est fortement recourbé en haut. Le saint a un gros œil, mal dessiné, qui n'est ni rond, ni carré ; sa bouche et sa mâchoire ont quelque chose de sénile. La tonsure existe, mais elle est peu distincte parce que le graveur maladroit a prolongé dans le champ qu'elle occupe les lignes droites qui représentent les mèches de cheveux ; celles-ci sont plus nombreuses qu'aux types précédents et se terminent en boules.

Type H.

Nº 146. + **SCS PETRVS**

R. + **GENEVA CIVITAS**

2 exemplaires. Poids : 1,27 et 1,33-34.

Nº 147. Avers comme au numéro précédent.

Revers peu différent du précédent.

Un exemplaire. Poids : 1,26.

Ces deniers sont certainement les plus beaux, ou les moins laids, de toute la série et ils comptent, avec ceux

du type suivant, parmi les plus grands ; cependant les chiffres qui expriment leurs dimensions ne sont pas beaucoup plus forts que ceux des plus petites pièces, 20 millimètres et une fraction pour le module de la pièce entière, 20 millimètres environ pour le diamètre du champ compris dans le grènetis extérieur à l'avers et 19 au revers. — La tête de saint Pierre est grosse et bien dessinée ; on y voit la tonsure et trois mèches de cheveux. L'œil est gros, mais il a une forme régulière. L'R a une petite boucle à moitié ouverte et un jambage qui n'atteint pas tout à fait la ligne ; la croisette qui commence la légende est à peu près au haut de la pièce.

Type I.

Nº 148. + **SCS PETRVS**

R. + **GENEVA CIVITAS**

3 exemplaires. Poids : 1,30-31 ; 1,40 et 1,41.

Nº 149. Avers et revers peu différents du nº 148.

5 exemplaires. Poids : 1,23 ; 1,23-24 ; 1,24 ; 1,27 et 1,31.

Nº 150. Avers et revers peu différents de ceux des nos 148 et 149.

2 exemplaires. Poids : 1,30 et 1,32.

Nº 151. Avers et revers peu différents de ceux des nos 148 à 150.

Un exemplaire. Poids : 1,29-30.

Nº 152. Avers et revers peu différents de ceux des nos 148 à 151.

Un exemplaire. Poids : 1,29.

Nº 153. Avers comme au nº 151.

Revers peu différent des précédents.

3 exemplaires. Poids : 1,27 ; deux à 1,30.

Nº 154. Avers un peu différent des précédents.
Revers peu différent des précédents.
Un exemplaire. Poids : 1,31.

Nº 155. Avers comme au nº 154.
Revers peu différent des précédents.
3 exemplaires. Poids : 1,27 ; 1,27-28 et 1,32.

Nº 156. Avers comme aux n°s 154 et 155.
Revers peu différent des précédents.
2 exemplaires. Poids : 1,27 et 1,29-30.

Nº 157. Avers comme aux n°s 151 et 153.
Revers peu différent des précédents.
Un exemplaire. Poids : 1,33.

Nº 158. Avers comme au nº 152.
Revers peu différent des précédents.
Un exemplaire. Poids : 1,32.

Nº 159. Avers différent des précédents.
Revers peu différent des précédents.
Un exemplaire. Poids : 1,31.

Nº 160. Avers comme au nº 159.
Revers différent du précédent.
Un exemplaire. Poids : 1,37.

Nº 161. Avers comme aux n°s 159 et 160.
Revers différent des deux précédents.
Un exemplaire. Poids : 1,31.

Nº 162. Avers comme aux n°s 159 et 160.
Revers différent des trois précédents.
Un exemplaire. Poids : 1,30.

Nº 163. Avers différent des précédents.
Revers peu différent des précédents.

Un exemplaire. Poids : 1,34-35.

En outre, un exemplaire trop mal conservé pour qu'on puisse voir au juste à laquelle de ces seize variétés il appartient, pèse 1,36.

Le type I se compose de deniers de grand module où la tête de saint Pierre est à peu près aussi grosse qu'au type précédent, mais a un *facies* différent. Au-dessous de la tonsure, cinq grosses mèches pyriformes. La croisette qui commence la légende de l'avers est fort éloignée, à droite, du haut de la pièce. L'R a la boucle presque fermée, mais présente des différences dans la position et la longueur du jambage.

Type J.

Nº 164. + **SCS PETRVS**

R. + **GENEVA CIVITAS**

2 exemplaires. Poids : 1,32-33 et 1,35-36.

Nº 165. Avers identique à celui du nº 164.

Revers un peu différent de celui du nº 164.

5 exemplaires. Poids : 1,26; 1,28; 1,33; 1,41 et 1,43.

Les deniers de ce type, dont certains exemplaires sont des plus pesants de toute la série, ont, comme les précédents, la tête tonsurée et les cheveux partagés en cinq mèches ; l'œil, à axe vertical, est démesurément grand ; la légende de l'avers offre deux particularités : un P à boucle ouverte, en forme de crochet, et l'R, entièrement ouvert, plus encore qu'aux deniers des types B, C et D, a une boucle et un jambage qui ne font qu'un, et pendent sans atteindre la ligne, à la façon d'un fouet. — La croisette n'est pas aussi en arrière qu'au type I.

Type K.

Nº 166. + **SCS PETRVS**

R. + **GENEVA CIVITAS**

4 exemplaires. Poids : 1,30; 1,34; 1,41 et 1,46.

Nº 167. Avers peu différent du précédent.

Revers peu différent du précédent.

Un exemplaire. Poids : 1,32.

Nº 168. Avers comme au nº 167.

Revers peu différent des deux précédents.

Un exemplaire. Poids : 1,33-34.

Nº 169. Avers peu différent des précédents.

Revers comme au nº 167.

Un exemplaire. Poids : 1,35.

Nº 170. Avers comme au nº 166.

Revers comme au nº 168.

Un exemplaire. Poids : 1,35.

Ce type n'a rien de bien caractéristique ; il ressemble beaucoup au précédent, et s'en distingue surtout par l'œil du saint, moins gros et d'une forme plus normale, et par la croisette de l'avers placée au bon endroit.

Type L.

Nº 171. + **SCS PETRVS**

R. + **GENEVA CIVITAS**

Un exemplaire. Poids : 1,34.

Nº 172. Avers comme au nº 171.

Revers peu différent de celui du nº 171.

Un exemplaire. Poids : 1,43.

Nº 173. Avers comme aux nos 171 et 172.

Revers peu différent des nos 171 et 172.

4 exemplaires. Poids : 1,25; 1,28; 1,32 et 1,35-36.

N° 174. Avers comme aux n°s 171 à 173.

Revers peu différent des précédents.

2 exemplaires. Poids : 1,32 et 1,32-33.

N° 175. Avers comme aux n°s 171 à 174.

Revers peu différent des précédents.

2 exemplaires. Poids : 1,30 et 1,34.

N° 176. Avers comme aux n°s 171 à 175.

Revers peu différent des précédents.

Un exemplaire. Poids : 1,18.

N° 177. Avers comme aux n°s 171 à 176.

Revers peu différent des précédents.

Un exemplaire. Poids : 1,39.

N° 178. Avers comme aux n°s 171 à 177.

Revers peu différent des précédents.

2 exemplaires. Poids : 1,35 et 1,38-39.

N° 179. Avers comme aux n°s 171 à 178.

Revers peu différent des précédents.

Un exemplaire. Poids : 1,33-34.

N° 180. Avers comme aux n°s 171 à 179.

Revers peu différent des précédents.

Un exemplaire. Poids : 1,31.

N° 181. Avers comme aux n°s 171 à 180.

Revers très différent des précédents, identique à celui que nous avons déjà vu, n° 126, et que nous reverrons plus loin, n°s 189 et 208 ; il est remarquable par l'A de CIVITAS en forme d'H avec une double barre intérieure.

Un exemplaire. Poids : 1,35.

N° 182. Avers comme aux n°s 171 à 181.

R. + **GENEVA CIVITAS**

Un exemplaire. Poids : 1,32.

Nº 183. + **SCS PETRVS** Avers peu différent de celui des n°s 171 à 182.

R. + **GENEVA CIVITAS**

Un exemplaire. Poids : 1,33.

Nº 184. Avers comme au numéro précédent.

Revers peu différent du précédent.

Un exemplaire. Poids : 1,33.

Nº 185. Avers comme aux deux numéros précédents.

Revers peu différent des deux précédents.

2 exemplaires. Poids : 1,30 et 1,30-31.

En outre, trois exemplaires où quelques parties de la légende sont frustes, en sorte qu'on ne peut pas voir à laquelle de ces quinze variétés ils appartiennent, pèsent 1,27 ; 1,32-33 et 1,43.

Le type L n'a rien de bien caractéristique. Il se distingue des précédents par le saint qui a les deux lèvres proéminentes en sorte qu'il a l'air de faire la moue et un petit œil punctiforme. Les R sont à peu près comme les modernes aux n°s 171 à 182, tandis que celles des n°s 183 à 185 forment la transition avec celles des types O et P.

Type M.

Nº 186. + **SCS PETRVS**

R. + **GENEVA CIVITAS**

2 exemplaires. Poids : 1,28 et 1,30.

Nº 187. Avers comme au n° 186.

Revers peu différent du n° 186.

Un exemplaire. Poids : 1,36.

Nº 188. Avers comme aux n°s 186 et 187.

Revers peu différent des deux précédents.

Un exemplaire trouvé. Poids : 1,35-36.

Nº 189. Avers comme aux nos 186 à 188.

Revers différent beaucoup des précédents, identique à celui des nos 126, 181 et 208.

Un exemplaire. Poids : 1,35.

Nº 189 *bis*. Avers comme aux nos 186 à 189.

Revers différent des précédents, entre autres par l'A de CIVITAS à 2 barres intérieures.

Un exemplaire. Poids : 1,32-33.

Nº 189 *ter*. Avers comme aux nos 186 à 189 *bis*.

Revers différent peu de celui des nos 186 à 188.

Un exemplaire. Poids : 1,47. Cette pièce est la plus lourde de toutes celles du trésor que nous avons examinées.

Nº 190. Avers comme aux nos 186 à 189.

Revers peu différent des nos 186 à 188.

Un exemplaire. Poids : 1,35.

Nº 191. Avers peu différent de celui des nos 186 à 190.

R. + **GENEVA IVITAS** (sans C).

Un exemplaire. Poids : 1,32-33.

Les deniers du type M diffèrent des précédents par quelques détails du dessin de la tête, entre autres par des lèvres moins proéminentes, et surtout par la forme de deux lettres : l'R, en forme d'N gothique, plus haut à droite qu'à gauche, a un jambage recourbé, très long, descendant plus bas que la ligne ; le P a une boucle plus longue que haute, entièrement fermée.

Type N.

Nº 192. + **SCS PETRVS**

R. + **GENEVA CIVITAS**

Un exemplaire. Poids : 1,36.

Nº 193. Avers comme au n° 192.

Revers peu différent du précédent.

3 exemplaires. Poids : deux à 1,31 ; 1,33.

Nº 194. Avers comme aux n°s 192 et 193.

Revers peu différent des précédents.

Un exemplaire. Poids : 1,31.

Nº 195. Avers différent de celui des n°s 192 à 194.

Revers peu différent des précédents.

Un exemplaire. Poids : 1,29-30.

A l'encontre des deniers précédents, ceux du type N nous montrent un saint Pierre dans la force de l'âge, à l'air décidé, presque militaire malgré sa tonsure, l'arcade sus-orbitaire est proéminente, le front raisonnablement grand ; l'œil n'est pas à moitié fermé ou dirigé sur la terre, mais regarde en avant et en haut. Quant à la légende, nous ne trouvons à y noter que l'R, bien tracée, dont le jambage à 45° entre l'horizontale et la verticale descend jusqu'à la ligne.

Type O.

Nº 196. + SCS PETRVS

R. + GENEVA CIVITAS

6 exemplaires. Poids : 1,20 ; 1,27 ; deux à 1,30 et deux à 1,32.

Nº 197. Avers peu différent des précédents.

Revers peu différent du précédent.

Un exemplaire. Poids : 1,31.

Nº 198. Avers comme au n° 196.

Revers peu différent des précédents.

Un exemplaire. Poids : 1,36.

Nº 199. Avers comme au n° 197.

Revers peu différent des précédents.

5 exemplaires. Poids : 1,27 ; 1,27-28 ; deux à 1,31 et 1,33.

Nº 200. Avers comme aux n°s 197 et 199.

Revers peu différent des précédents.

3 exemplaires. Poids : 1,34 ; 1,35-36 et 1,36.

Nº 201. Avers comme aux n°s 197, 199 et 200.

Revers peu différent des précédents.

2 exemplaires. Poids : 1,36 et 1,36-37.

Nº 202. Avers comme aux n°s 197 et 199 à 201.

Revers peu différent des précédents.

Un exemplaire. Poids : 1,30 (cette pièce a une petite brèche accidentelle).

Nº 203. Avers comme aux n°s 197 et 199 à 202.

Revers peu différent des précédents.

Un exemplaire. Poids : 1,35.

Nº 204. Avers comme aux n°s 197 et 199 à 203.

Revers peu différent des précédents.

5 exemplaires. Poids : 1,27 ; 1,32-33 ; 1,33 ; 1,35-36 et 1,36.

Nº 205. Avers comme aux n°s 197 et 199 à 204.

Revers peu différent des précédents.

Un exemplaire. Poids : 1,30-31.

Nº 206. Avers comme aux n°s 197 et 199 à 205.

Revers peu différent des précédents.

Un exemplaire. Poids : 1,38-39.

Nº 207. Avers comme aux n°s 197 et 199 à 206.

Revers peu différent des précédents.

Un exemplaire. Poids : 1,31-32.

Nº 208. Avers comme aux n°s 197 et 199 à 207.

Revers très différent des précédents ; c'est identiquement le même que celui des n°s 126, 181 et 189.

2 exemplaires. Poids : 1,34 et 1,36.

Nº 209. Avers comme aux nos 196 et 198.

Revers différent des précédents, identique à celui du n° 137.

3 exemplaires. Poids : 1,32; 1,33-34 et 1,37.

En outre, un exemplaire qu'il n'est pas possible d'identifier avec une de ces quatorze variétés, pèse 1,30-31.

Le type O forme un ensemble très naturel qui est intéressant à plus d'un point de vue : saint Pierre y a une physionomie tout à fait particulière. Il est barbu et tonsuré ; sa chevelure, partagée en six mèches plus larges en bas qu'en haut, couvre le front et ressemble à une sorte de casquette de jockey dont la visière est formée par la première des mèches qui arrive presque jusqu'au sourcil. Nez très droit et très long, indiqué par une ligne qui s'infléchit en haut au-dessus de l'œil pour former le sourcil, mais qui ne se continue pas directement du côté du front. Le bout du nez est légèrement recourbé en avant et en haut. Quant à l'œil, il a la forme d'un pépin placé parallèlement au nez, avec un petit point en haut et en avant, en sorte qu'il paraît à moitié fermé et regarder en bas. Tout cela donne au saint une expression à la fois somnolente et triste qu'on ne peut mieux exprimer en un mot qu'en disant qu'il a l'air piteux.

Quant à la légende de l'avers, elle commence par une croisette placée à peu près au sommet de la pièce ; les trois S sont différentes ; l'R a une boucle qui se relève fortement en avant et se termine par un jambage effilé, court, n'atteignant pas la ligne et se tenant à 45° entre l'horizontale et la verticale. Nous notons ces détails, qui semblent à première vue insignifiants, parce qu'ils forment un ensemble, toujours le même, qui accompagne le saint Pierre à l'air piteux ; il se trouve déjà sur certains deniers de la première classe (nos 117 et 118) ; nous le retrouverons aussi à la troisième classe. En outre, on remarque à cet avers quelques défauts : entre l'E et le T

de PETRVS, plus près de la première de ces lettres, un point irrégulier ; au bas de la seconde S, une grosse éclaboussure, une espèce de fongosité ; enfin, sous le jambage de l'R, un tout petit point. Ce sont des défauts de coin qui ne manquent à aucune de ces pièces ; ils sont plus accusés sur les unes que sur les autres, suivant qu'elles ont été frappées à une période plus ou moins avancée de l'usure du coin. Celui-ci a dû exister en deux exemplaires identiques, sauf un détail ; l'un se distingue du premier par trois petits traits, qui ne sont pas l'effet d'un accident, mais ont été voulus et constituent une retouche, tracés obliquement sur le cou, deux à sa partie antérieure, le dernier vers la nuque. A ces deux avers correspondent quatorze revers ; nous voyons se vérifier ici ce que nous avons dit à propos des FRIDERICVS, que les coins du revers s'usaient plus vite, à cause des procédés de frappe, que ceux de l'avers, et devaient être renouvelés plus souvent. On voit aussi que ces revers ne sont pas tous du même style et que deux, au moins, avaient déjà servi antérieurement avec des avers tout différents. On peut en conclure que ceux qui n'étaient plus en usage courant restaient en magasin, en réserve, et qu'on recommençait à s'en servir à l'occasion quand un des nouveaux avait été endommagé, en attendant qu'on en eût gravé un neuf. En cela, l'étude des variétés, que l'on serait tenté de considérer comme puérile et indigne de fixer l'attention du numismate, est intéressante, parce qu'elle fournit des indications sur la manière dont on frappait la monnaie à ces époques reculées.

On remarquera que la plupart des deniers du type O ne présentent entre eux que de très petites différences de poids : pour vingt et une de ces pièces sur trente-quatre, l'écart entre le poids effectif et celui que le calcul donne pour l'ensemble de la deuxième classe ne dépasse pas 5 centigrammes et il se réduit même à un centi-

gramme ou à une quantité moindre pour neuf, soit pour plus du quart des exemplaires. Pour treize autres de ces pièces il y a d'assez grosses différences en moins, jusqu'à 16 centigrammes, mais cela s'explique soit par l'usure, soit par l'irrégularité du flan qui est trop mince par places ou dans sa totalité. — Pour la plupart donc, la taille est très régulière; pour d'autres, elle ne l'est pas, mais cela paraît tenir à des circonstances accidentnelles. — Ces constatations nous serviront à tirer des conclusions importantes quand nous aurons considéré d'autres deniers, très semblables à ceux-ci, à fleur de coin, mais d'un poids notablement inférieur.

Type P.

Nº 210. + **SCS PETRVS**

R. + **GENEVA CIVITAS**

2 exemplaires. Poids : 1,38 et 1,39.

Nº 211. Avers comme au nº 210.

Revers peu différent de celui du nº 210.

2 exemplaires. Poids : 1,36 et 1,37.

Nº 212. Avers comme aux nos 210 et 211.

Revers peu différent des nos 210 et 211.

2 exemplaires. Poids : 1,30 et 1,32-33.

Nº 213. Avers comme aux nos 210 à 212.

Revers peu différent des précédents.

3 exemplaires. Poids : 1,33-34 ; 1,34 et 1,43.

Nº 213 bis. Avers comme aux nos 210 à 213.

R. + **GENEVA CIVITA**

Un exemplaire. Poids : 1,37.

La chevelure du saint est partagée en six mèches à extrémités en forme de boules; celle de devant a une

forme particulière. L'œil consiste en un point. — L'R est très caractéristique : elle se termine par un jambage plus près de l'horizontale que de la verticale, bifurqué et touchant la lettre qui suit.

Nous sommes loin de penser que toutes les pièces que nous avons réunies dans la deuxième classe et que nous avons cherché à répartir en un certain nombre de types naturels soient bien toutes à leur place : il y en a que nous avons mises ensemble dans une de ces subdivisions désignées par les lettres de l'alphabet qui auraient pu être séparées. De plus, ces subdivisions elles-mêmes dont nous n'avons pas voulu augmenter le nombre plus que ce n'était absolument nécessaire, sont fondées sur des différences quelquefois très secondaires portant sur la forme d'un caractère ou sur une particularité de la tête de saint Pierre ; enfin, l'ordre dans lequel ces quinze types se succèdent dans notre description est un peu arbitraire. Mais c'est un défaut inhérent à tout essai de classification et nous pensons que la plus grande partie des types que nous avons établis ne sont pas des groupes tout à fait artificiels et qu'ils répondent à ce que sont les genres en histoire naturelle ; nous croyons surtout avoir eu raison de donner une grande importance à l'absence ou à la présence d'une tonsure.

Quoi qu'il en soit, les cent quatre-vingt-un exemplaires que nous avons examinés ont un poids moyen de 1,315, et celui des cinq exemplaires les plus lourds ascende à 1,47, à 1,46 et à 1,43. Les écarts entre les extrêmes ne sont pas très considérables, beaucoup moins en tout cas qu'à la fin du moyen âge pour les petites monnaies de billon, et comme les pièces sont en général très bien conservées, leur poids normal ne dépassera pas de beaucoup 1,315, et sera certainement inférieur à 1,47 et à 1,46. On peut même serrer la question d'un peu plus près en considérant les maxima.

Nous avons eu déjà l'occasion d'expliquer (1) que quand on veut déterminer le poids normal d'une monnaie dont l'ordonnance n'est pas connue, on doit le supposer plus fort que le poids moyen des exemplaires existants et inférieur à celui des exemplaires les plus lourds. Or, quand on a à sa disposition un nombre un peu considérable de pièces frappées d'après la même taille, mais à des types différents dont quelques-uns présentent des écarts en plus et en moins plus importants que d'autres, la moyenne des maxima des différents types donnera, avec plus d'exactitude que le maximum général de toute la série, la limite supérieure au-dessous de laquelle il faut chercher le poids théorique de la monnaie en question.

Le poids maximum des deniers du type A est de 1,36

»	»	»	»	B	»	1,31
»	»	»	»	C	»	1,34-35
»	»	»	»	D	»	1,34
»	»	»	»	E	»	1,36-37
»	»	»	»	G	»	1,37
»	»	»	»	H	»	1,33-34
»	»	»	»	I	»	1,41
»	»	»	»	J	»	1,43
»	»	»	»	K	»	1,46
»	»	»	»	L	»	1,43
»	»	»	»	M	»	1,47
»	»	»	»	N	»	1,36
»	»	»	»	O	»	1,38-39
»	»	»	»	P	»	1,43

ce qui donne pour l'ensemble de la deuxième classe un maximum moyen de 1,39. Nous conclurons donc que le poids normal des deniers qui nous occupent devait être compris entre 1,315 et 1,39, mais un peu plus rapproché du second de ces chiffres que du premier.

(1) Voy. ci-dessus, p. 422.

La taille qui répond le mieux, ou plutôt la seule qui réponde à ces données, est celle de 240 deniers à la livre romaine, ce qui fait 1 gr. 364 par pièce.

L'usage de tailler 240 deniers à la livre romaine était, au XI^e siècle, très répandu dans certains pays ; il tenait à la fois du système carolingien et du système romain. Du premier dérivait la division en 240 pièces effectives de l'unité monétaire idéale qui était en même temps l'unité de poids, tandis que cette unité même était empruntée au second. C'était le pied établi à Vienne et, en l'adoptant, l'évêché de Genève réalisa une amélioration sérieuse de son numéraire, car il ne paraît pas que l'augmentation du poids des pièces, qui fut de 15 %, ait été compensée par une diminution de leur titre⁽¹⁾. C'est un cas tout à fait exceptionnel dans l'histoire de la monnaie.

On peut maintenant se poser une question incidente. On croit que la livre romaine a subi une diminution vers la fin de l'empire ; on sait qu'elle était de 327,45 à l'origine et conserva cette valeur jusqu'à la fin du Haut-Empire, mais quelques auteurs admettent qu'elle n'était plus que de 326 grammes environ à l'époque de Constantin et sous ses successeurs. Plus tard elle donna naissance à diverses livres locales dont quelques-unes, surtout en Italie, étaient beaucoup plus faibles ; tout cela sans préjudice de la *libra antiqua*, plus forte, dont nous avons eu à nous occuper à propos de Frédéric. Quelle était la livre qui servait de base au système monétaire viennois adopté aussi à Genève ? Les chiffres que nous avons constatés plus haut nous permettent, d'une part, d'exclure d'emblée la *libra antiqua* et, d'autre part, d'affirmer que la livre de Vienne n'était pas, comme celle

(1) La moyenne des titres de quatorze deniers de saint Pierre, deuxième classe, est de 681 millièmes, avec des écarts allant de 648 à 736, tandis que neuf deniers de Frédéric, deuxième et troisième classes, donnent un titre moyen de 673, ou mieux, si l'on élimine la pièce dont nous avons raconté au chapitre premier qu'elle a été essayée trois fois avec des résultats extrêmement différents, de 679 millièmes avec des écarts allant de 624 à 786.

de Gênes, par exemple, beaucoup plus faible que celle de l'ancienne capitale du monde civilisé. Il n'est permis d'hésiter qu'entre le chiffre de 326 grammes environ et celui de 327,45.

La différence entre ces deux valeurs est bien faible : la première donnerait un denier de 1,358, la seconde de 1,364. Nous croyons qu'il serait téméraire de se prononcer résolument pour l'une ou pour l'autre. Cependant, nous serions tentés d'admettre plutôt le chiffre le plus élevé. En effet, si nous considérons les deniers du type P, au nombre de dix, nous trouvons qu'ils pèsent en moyenne 1,36 et cela s'accorde mieux avec la supposition d'un poids normal de 1,364 qu'avec celle de 1,358, d'autant plus que dans cette dernière supposition nous aurions cinq pièces trop pesantes et seulement quatre pièces trop légères ; ce qui n'est pas probable *a priori*. Mais, encore une fois, tout cela est très conjectural.

TROISIÈME CLASSE

Deniers de 192 au marc de Troyes.

Type A.

Nº 214. + **SCS PETRVS**

R. + **GENEVA CIVITAS** .

Une vingtaine d'exemplaires, dont nous avons dix-neuf sous les yeux. Poids : 1,17; deux à 1,20; 1,22; trois à 1,23; trois à 1,25; 1,25-26; deux à 1,26; 1,26-27; 1,27; 1,27-28; 1,29; 1,30 et 1,31-32.

Nº 215. Avers différant du précédent seulement par les défauts de coin.

Revers différant du précédent par la forme des lettres.

Un exemplaire. Poids : 1,20.

L'avers de ces deniers est identique à celui des pièces

que nous avons décrites à la deuxième classe sous les n°s 196, 198 et 209 ; ils en reproduisent toutes les particularités avec une exactitude absolue. — Il n'y a pas le moindre doute que le même coin n'ait servi pour les unes et pour les autres, mais c'était pour notre n° 214, un coin fatigué ; en effet, toutes ces pièces sont à fleur de coin, mais les empreintes en sont peu nettes à l'avers.

Type B.

N° 216. + SCS PETRVS

R. + GENEVA CIVITAS

Une trentaine d'exemplaires dont nous avons trente-deux sous les yeux. Poids : deux à 1,17 ; 1,18 ; 1,20 ; trois à 1,21 ; trois à 1,23 ; 1,24 ; 1,25 ; 1,25-26 ; deux à 1,26 ; deux à 1,27-28 ; sept à 1,28 ; 1,28-29 ; trois à 1,29 ; 1,30 ; 1,31 ; 1,34 et 1,36.

N° 217. Avers comme au n° 216.

Revers peu différent de celui du n° 216.

Un exemplaire. Poids : 1,16.

N° 218. Avers comme aux n°s 216 et 217.

Revers peu différent des deux précédents.

Un exemplaire. Poids : 1,22-23.

N° 219. Avers comme aux n°s 216 à 218.

Revers peu différent des précédents.

Un exemplaire. Poids : 1,22-23.

N° 220. Avers comme aux n°s 216 à 219.

Revers peu différent des précédents.

Un exemplaire. Poids : 1,26.

L'avers de ces deniers est identique à celui des pièces que nous avons décrites sous les n°s 210 à 213 *bis*. De même que nous avons trouvé que le même coin avait dû servir, à l'avers, pour les deniers du type A que nous

avons décrits tout à l'heure et pour ceux du type O de la deuxième classe, mais que pour les premiers c'était un coin usé, tandis que les pièces étaient neuves, de même ici nous devons constater que les avers sont identiques à ceux des deniers du type P de la deuxième classe et qu'ils en reproduisent toutes les particularités caractéristiques, entre autres la bifurcation, en forme de flamme de pavillon, du jambage de l'R, qui touche le V. Ici aussi nous remarquons que les empreintes de cette face sont peu nettes, quoique les pièces soient à fleur de coin, ce qui étonne d'autant plus, avant qu'on ait trouvé la cause de cette anomalie, que les revers ont leurs reliefs parfaitement accusés, avec les arêtes des lettres, etc., très nettes. Remarquons aussi que les deniers des types A et B de la troisième classe, quoiqu'ils soient plus neufs et semblent sortir de la frappe, sont sensiblement plus légers que ceux des types O et P de la deuxième classe.

Avant de rechercher la cause de cette contradiction apparente, il convient de liquider d'abord ce qui a trait à quelques autres monnaies : c'est surtout à celles-là que s'applique ce que nous disions, en commençant la description des SCS PETRVS, de la difficulté que nous avions trouvée à classer un certain nombre de ces pièces et de la conviction que nous avions de n'y avoir pas réussi. Nous les avons réunies ici en plusieurs groupes, sans autre lien commun que d'avoir en somme à peu près le même poids que les deniers des types A et B qui, pour nous, constituent le vrai fond de cette classe.

Type C.

N° 221.  SCS PETRVS

R. Croix pattée, à la fois pommetée et fourchée⁽¹⁾, cantonnée de 4 besants ; ce sont bien des besants et non

(1) Il est souvent difficile de trouver des termes convenables pour décrire les différentes sortes de croix qu'on voit sur les monnaies ; la nomenclature héraldique, quoique très riche, n'y suffit pas toujours.

des points carrés. C'est le seul exemple, dans toute la série des deniers du Pas-de-l'Échelle, de cette forme particulière de croix.

✖ GENEVA CIVITAS

Un exemplaire. Poids : 1,17.

Nº 222. Avers comme au numéro précédent.

R. Croix pattée, comme celle de tous les autres numéros, le 221 excepté, cantonnée de 4 besants.

✖ GENEVA CIVITAS

Un exemplaire. Poids : 1,28.

Nous avouons que nous ne savons où ces deux pièces, qui évidemment vont ensemble, doivent être classées pour être à leur place ; si nous n'avions pas craint de multiplier les subdivisions, nous en aurions fait une classe à part.

D'abord on peut se demander si elles représentent un scrupule, soit $\frac{1}{288}$ de la *libra antiqua*, ou un scrupule, soit $\frac{1}{192}$ du marc, ou encore autre chose ; le poids du n° 221 s'accorderait avec la première supposition, celui du n° 222 avec la seconde. Si elles ont été frappées d'après la plus ancienne de ces deux tailles, on ne comprend pas qu'elles soient de bon argent, puisque nous n'avons vu jusqu'à présent, de ce poids-là et au nom de saint Pierre, que des deniers de mauvais aloi que nous supposons avoir été frappés frauduleusement à Aiguebelle ; si elles ont été frappées d'après la taille la plus récente, on ne comprend pas qu'elles ressemblent à certaines variétés des FRIDERICVS, dont elles sont séparées par la longue série des SCS PETRVS de 240 à la livre romaine, par une particularité aussi remarquable que le remplacement de la croisette, au commencement des légendes, par l'O patté dont nous avons parlé dans la première partie de ce travail. On serait porté à croire que ce sont les plus anciennes des pièces anonymes, et cette supposition serait corroborée par les V ressem-

blant à des verres à pied et les A de forme analogue, mais renversée, que nous avons remarqués sur les monnaies pentastyles de Frédéric.

On peut se demander si ce ne sont pas des essais. Il est possible, en effet, qu'à un certain moment, Frédéric ou un de ses deux premiers successeurs, dégoûté de ce qu'on contrefaisait son numéraire, ait imaginé d'en changer le type, dans l'espérance de dérouter ainsi les imitateurs ; c'est une idée très naturelle qui est venue très souvent, dans les siècles suivants, à ceux qui avaient à souffrir d'agissements semblables ; il aurait donc adopté l'anonymat, abandonné le temple carolingien et aurait cantonné la croix, comme cela se pratiquait ailleurs, mais aurait conservé l'ancienne taille pour les nouvelles pièces ; ensuite seulement, s'étant convaincu très vite que cette mesure ne répondait pas au but — l'histoire monétaire nous apprend qu'il en est toujours ainsi en pareil cas — et que les faussaires en étaient quittes pour contrefaire aussi le type nouveau, ce qui ne les gênait même pas beaucoup, puisqu'à cette époque-là on renouvelait très souvent les coins, il se serait décidé à un changement radical et aurait adopté la même taille que l'archevêque de Vienne et fait figurer sur ses pièces le même saint que lui. Dans cette hypothèse, les deux pièces dont nous parlons seraient antérieures aux S. MAVRICIVS : le fait qu'elles portent deux croix différentes, dont l'une est unique, est ce qui nous engagerait le plus à les considérer comme des essais. Mais tout cela est bien conjectural et le plus simple est encore de conclure que nous ne connaissons ni la signification de ces pièces, ni leur place dans la série.

Type D.

Nº 223. + **SCS PETRVS**

R. + **GENEVA CIVITAS** (la légende de cette face est

effacée, mais ce qu'on en peut voir est identique au revers du n° 232.)

Un exemplaire. Poids : 1,46.

N° 224. Avers peu différent du précédent.

R. + **GENEVA CIVITA.**

Un exemplaire. Poids : 1,23.

Malgré notre vif désir de ne pas multiplier outre mesure les subdivisions, nous avons dû faire un type à part pour ces deux pièces qui diffèrent beaucoup des suivantes, d'abord par la conformation plus naturelle du sourcil, et surtout par la chevelure partagée en un petit nombre de paquets carrés.

Type E.

N° 225. + **SCS PETRVS**

R. + **GENEVA CIVITAS**

2 exemplaires. Poids : 1,17 et 1,25.

N° 226. Avers comme au numéro précédent.

Revers peu différent du précédent ; la fin de la légende est fruste, en sorte qu'on ne peut pas voir s'il y a CIVITAS ou CIVITA.

Un exemplaire. Poids : 1,26.

N° 227. Avers différent des précédents.

Revers différent des précédents.

Un exemplaire. Poids : 1,15-16.

N° 228. Avers différent des précédents.

R. + **GENEVA CIVITA**

Un exemplaire. Poids : 1,16.

N° 229. Avers encore différent.

Revers différent des précédents.

Un exemplaire. Poids : 0,91.

Nº 230. Avers et revers un peu différents des précédents.
Un exemplaire. Poids : 1,02-03.

Nº 231. Avers peu distinct, mais paraissant ne pas différer beaucoup des précédents.

Revers peu différent des précédents.
Un exemplaire. Poids : 1,25-26.

Nº 232. Avers différent des précédents ; remarquer le dessin singulier de la partie supérieure du nez.

R. + **GENEVA CIVITAS** comme au n° 223.
3 exemplaires. Poids : 1,26 ; 1,27-28 et 1,28.

Nº 233. Avers comme au numéro précédent.

Revers très différent du précédent.

Un exemplaire. Poids : 1,26.

Les deniers de ce type ont pour caractère commun un front fuyant, un sourcil très proéminent, formant comme une visière ; une chevelure partagée en un certain nombre de boucles rondes, avec indication de la tonsure. C'est un groupe peu naturel qui comprend des pièces assez disparates ; il serait même possible que quelques-unes n'eussent pas dû y être rangées, mais plutôt à la première classe ; tel est le cas des n°s 228 à 230.

Type F.

Nº 234. + **SCS PETRVS**

R. + **GENEVA CIVITAS**

Un exemplaire. Poids : 1,43.

Nº 235. Avers comme au numéro précédent.

Revers peu différent de celui du numéro précédent.

Un exemplaire. Poids : 1,27-28.

Nº 236. Avers peu différent des deux numéros précédents.

R. La croix du champ, pattée comme toujours, a au centre un petit point qui est probablement voulu comme les trois points qu'on remarque dans la légende. Quelle en était la signification? Peut-être servaient-ils à distinguer l'émission.

† GENEV·A ·CIVIT·S

5 exemplaires. Poids : 1,16; 1,19; 1,24; 1,25-26 et 1,27.

N° 237. Avers comme aux n°s 235 à 237.

R. † GENEVA CIVITA

Un exemplaire. Poids : 1,19.

N° 238. Avers différent de celui des n°s 235 à 238.

R. † GENEVA CIVITS

Un exemplaire. Poids : 1,22.

N° 239. Avers très indistinct.

R. † GENEV·A ·CIVITA·S

Un exemplaire. Poids : 1,31.

Ces six numéros ont ceci de commun que saint Pierre y a une chevelure formée de six mèches terminées en boule, une tonsure, l'œil regardant en haut et en avant et un air décidé, on pourrait dire militaire. Le dessin en est assez correct et contraste agréablement avec celui des types qui vont suivre.

Type G.

N° 240. **† SCS PETRVS**

R. † GENEVA CIVITAS

2 exemplaires. Poids : 1,13 et 1,24.

N° 241. Avers comme au n° 240.

Revers peu différent de celui du n° 240.

Un exemplaire. Poids : 1,15.

N° 242. **† SCS PETRVS**

R. + **GENEVA CIVITAS**

2 exemplaires. Poids : 1,48 et 1,25.

Nº 243. + **SCS DETRVS**

R. + **GENEVA CIVITAS**

Un exemplaire. Poids : 1,32 ; le flan est trop grand. Les deniers de ce type présentent un saint Pierre dont la bouche, formée d'une grande ligne courbe, avançant plus que le nez, a quelque chose de sénile ; ils rappellent par là les nos 109, 109 bis et 110 de la première classe. La boucle du P est trop grande, l'R a un jambage fortement recourbé.

Type H.

Nº 244. + **SCS PETRVS**

R. + **GENEVA CIVITAS**

Un exemplaire. Poids : 1,10-11.

Nº 245. Légende très semblable à celle du numéro précédent ; la tête du saint est très différente.

Revers un peu différent de celui du numéro précédent.

Un exemplaire. Poids : 1,18.

Nº 246. Légende et tête du saint très différentes des numéros précédents.

R. + **ASNEVA CIVTAI**

Un exemplaire. Poids : 1,20.

Nº 247. + **SCS PETRVS**

R. + **GENEVA CIVITAS**

Un exemplaire. Poids : 1,28-29.

Nº 248. + **SCS PETRVS**

Revers différent des numéros précédents.

Un exemplaire. Poids : 1,26.

Sur les deniers de ce type H, la tête de saint Pierre est

extrêmement difforme et n'a plus rien d'humain ; les légendes aussi présentent de nombreuses incorrections, tantôt sur l'une des deux faces, tantôt sur les deux. Ces monnaies barbares sont surtout inexplicables par le contraste que présente la légende du revers qui, pour la plupart des numéros est assez correcte, avec le dessin, tout-à-fait dégénéré, de la tête, à l'avers. Nous ne nous hasarderons pas à dire si ce sont des imitations ou des produits de l'atelier épiscopal.

Après nous être acquitté de la tâche ingrate de passer en revue ces derniers groupes de deniers, surtout ceux des types G et H, dont nous n'avons pu déterminer ni la signification ni la chronologie, c'est avec une vraie satisfaction que nous revenons maintenant aux premiers de cette classe, ceux des types A et B.

La première remarque qui s'impose, c'est qu'ils sont à la fois les plus nombreux et les mieux conservés de la collection trouvée au Pas-de-l'Échelle ; par bonne conservation nous n'entendons pas seulement un état des pièces qui permet de tout voir, de lire toutes les lettres des légendes et de reconnaître ce qui distingue une variété de l'autre, comme cela peut avoir lieu même pour des monnaies ayant beaucoup circulé ; nous voulons dire aussi que celles-ci sont aussi fraîches, sauf un ou deux exemplaires, que si elles sortaient de la frappe, qu'elles ont cet aspect à la fois mat et brillant qu'on rend par les mots « à fleur de coin. » D'après les règles qu'on s'accorde à appliquer à la classification des trésors, et qui sont d'ailleurs indiquées par le plus simple bon sens, quand un grand nombre de pièces de même espèce circulant simultanément se trouvent réunies par l'effet du hasard et n'ont pas été triées, les dernières frappées sont celles qui sont représentées par le plus grand nombre d'exemplaires et qui sont les plus neuves ; on peut s'en assurer facilement en examinant la caisse d'une administration ou d'un négociant.

Nous faisons remarquer, en second lieu, que les pièces des types A et B qui nous occupent, quoiqu'elles soient toutes à fleur de coin, sauf une ou deux qui ne méritent que l'épithète de très bien conservées, ont cependant à l'avers une empreinte peu nette ; cela est vrai surtout de la tête de saint Pierre ; les lignes de l'œil, les traits qui représentent la barbe et surtout les détails de la chevelure sont peu clairs ou manquent complètement ; ainsi, sur plusieurs de ces pièces, et même des plus belles, il est impossible de reconnaître s'il y a une tonsure. Par contre, les défauts de coin, c'est-à-dire les saillies irrégulières produites sur la pièce par les creux faits au coin par des éclats de métal qui s'en étaient détachés ou par des fentes qui s'y étaient produites, sont plus accusés sur les deniers de la troisième classe que sur ceux de la deuxième qui leur correspondent. Ainsi, le point accidentel que nous avons signalé entre l'E et le P, aux n°s 196 à 209, est plus gros et plus étendu au n° 214 ; sur quelques-uns des exemplaires, frappés à un degré plus avancé de la détérioration du coin, ce point va rejoindre la plus rapprochée des trois barres transversales de l'E. Tout cela se comprend fort bien : tandis que l'usure naturelle et insensible du coin, fait d'un métal peu dur, tendait à l'aplatir, c'est-à-dire à y diminuer la profondeur de la gravure, ce qui avait pour résultat, sur les monnaies, d'en effacer les reliefs, les accidents qui s'y produisaient sous forme d'éclats ou de fentes ne pouvaient que s'étendre par de nouveaux coups de marteau qui détachaient de nouvelles petites parcelles sur les bords et dans le fond de la cassure. Il est donc certain qu'on a employé pour les avers des deniers A et B de la troisième classe des coins qui avaient servi (¹)

(¹) Pour être complet et pour ne rien omettre, même ce qui, au premier abord, semble infirmer notre raisonnement, il convient d'ajouter que deux ou trois des deniers du type A, troisième classe, n'ont pas de point accidentel entre l'E et le T. Comme ce défaut ne peut ni avoir disparu par l'usage ni avoir été supprimé par une retouche, il faut en conclure qu'il y avait en usage pour cette frappe deux coins d'avers presque absolument identiques.

antérieurement pour ceux des types correspondants O et P de la deuxième classe.

Mais voici où la chose devient intéressante. Chacun sait que les monnaies sortant de la frappe sont plus pesantes qu'après avoir circulé un certain temps ; c'est si élémentaire qu'il semble à peine nécessaire de le rappeler. Il en résulte que quand le poids normal, c'est-à-dire prescrit par l'ordre de frappe d'une monnaie, n'est pas connu et qu'on veut le découvrir en prenant la moyenne des poids effectifs d'un certain nombre de pièces, ce qui est nécessaire quand la taille n'en est pas très exacte, on sera plus près de la vérité en opérant sur des exemplaires neufs que sur des exemplaires ayant circulé. On devrait donc s'attendre à trouver les deniers du type A de la troisième classe un peu plus pesants, en moyenne, que ceux du type O de la deuxième classe, et de même les B, troisième classe, plus pesants que les P, deuxième classe. Or, c'est tout le contraire qui a lieu, et la différence ne laisse pas d'être assez notable. Nous n'avons donc pas été peu étonnés, puisque nous ne nous doutions pas encore que ces pièces à avers identiques n'appartaient pas au même groupe, en trouvant que les deniers à l'R à jambage relevé et bifurqué — c'est sur ceux-là que nous avons fait d'abord cette constatation — qui étaient à fleur de coin, pesaient généralement moins que ceux qui étaient moins beaux et nous avons été un certain temps avant de nous expliquer cette chose étrange. Mais commençons par bien préciser les faits.

Les deniers caractérisés par un saint Pierre à l'air piteux qui sont bien ou très bien conservés, où tous les détails sont nets, ou bien, quand ils ne le sont pas, par places, cela peut être imputé à l'usure — ce sont ceux dont nous ayons fait le type O, deuxième classe — pèsent au total 44,98 pour 34 pièces, soit en moyenne 1,323. Ceux qui sont à fleur de coin, mais d'un coin usé — ce sont ceux dont nous avons fait la première variété du

type A de la troisième classe — pèsent au total 23,72 pour 19 pièces, soit en moyenne 1,248.

De même, les deniers caractérisés par la bifurcation du jambage de l'R pèsent respectivement dans les deux états, 1,360, moyenne des 10 exemplaires du type P, deuxième classe, et 1,254, moyenne des 36 pièces du type B de la troisième classe.

La différence est de 75 milligrammes dans le premier cas, de 106 dans le second ; elle est assez considérable, et comme elle se produit dans un sens inattendu et qu'elle est basée sur la considération d'un nombre respectable de pièces, elle ne peut pas être l'effet du hasard, mais doit tenir à une cause profonde. Ce ne peut être qu'un changement dans la taille qui aurait eu lieu entre la frappe des deniers O et P, deuxième classe, et celle de leurs demi-frères A et B, troisième classe.

Nous avons vu que les deniers de la deuxième classe étaient taillés à raison de 240 à la livre romaine, ce qui leur donne un poids théorique de 1,364 à la fois supérieur, comme le veut la règle, au poids moyen de l'ensemble des pièces, 1,315, et inférieur au maximum moyen des différents types, 1,390.

Si nous faisons les mêmes calculs pour les types O et P considérés à part du reste de leur classe, mais les deux conjointement, pour pouvoir être mieux comparés à leurs analogues de la troisième classe, nous trouvons que le poids moyen des pièces effectives est de 1,331 et que le poids maximum du type O est de 1,385 et celui du type P de 1,43, ce qui fait un maximum moyen de 1,407.

Procérons de même pour les deniers des types A et B de la troisième classe. Le poids moyen de ces 55 pièces est de 1,252. Le maximum des premières étant de 1,315 et celui des secondes de 1,36, cela fait un maximum moyen de 1,337.

En conséquence, si nous appliquons la même règle

empirique que tout à l'heure, le poids normal de ces deniers doit être supérieur à 1,252 et inférieur à 1,337 et se tenir à peu près à égale distance de ces deux chiffres. L'hypothèse qui répond le mieux à ces données consiste à admettre qu'ils étaient taillés à raison de 192 au marc, c'est-à-dire qu'ils étaient censés représenter un scrupule, soit denier, de cette unité de poids, soit 1,295⁽¹⁾.

Après avoir déroulé devant le lecteur cette longue série de faits, mêlée forcément d'appréciations que nous avons cherché à rendre aussi objectives que possible, il ne nous reste plus qu'à en formuler l'explication ; nous la jugeons si probable, si bien établie, qu'elle nous paraît s'imposer avec une certitude presque complète : nous pensons qu'à un certain moment — nous verrons plus loin à préciser dans la mesure du possible cette expression trop vague — l'évêché de Genève, suivant l'exemple qui lui était donné dans d'autres États, adopta la taille des monnaies d'après le marc de Troyes et se mit à frapper des deniers (monnaie) pesant un denier (poids). C'est sous l'empire de ce régime qu'ont vu le jour les deniers à fleur de coin des types A et B de la troisième

(1) On aura remarqué que le départ des pièces au saint Pierre à l'air piteux et de celles à l'R à jambage bifurqué entre les deuxième et troisième classes, est fondé sur leur état de conservation, ce qui est un critère très subjectif et exposé à être modifié, et sur leur poids moyen ; il pourra donc arriver qu'en ayant entre les mains un exemplaire isolé, le collectionneur, désireux avant tout d'étiqueter son acquisition, se trouve dans le plus grand embarras, surtout en ce qui concerne le poids de sa pièce ; il y a, en effet, des deniers de la deuxième classe qui descendent jusqu'à 1,18 et des deniers de la troisième classe qui atteignent à 1,36. C'est un inconvénient réel, qui ne nous a pas échappé, mais il nous touche peu. De même que les hommes du XII^e siècle ne s'inquiétaient pas, en frappant leurs monnaies, de ce qu'en penseraient leurs descendants et de la difficulté plus ou moins grande que ceux-ci éprouveraient à les classer, de même le chercheur qui les étudie maintenant n'a pas à se préoccuper de la commodité du collectionneur et doit tendre exclusivement — heureux encore s'il était sûr d'y parvenir ! — à se rendre compte de ce qu'on avait voulu faire il y a près de 800 ans. La quasi-impossibilité, dans certains cas, de classer un de ces deniers considéré isolément, tient à la nature même des choses : les deux tailles diffèrent si peu et, d'autre part, les poids des divers exemplaires d'une même variété diffèrent tellement, que ces derniers écarts sont supérieurs à la différence entre les deux moyennes. On ne faisait pas chaque pièce égale à un poids donné, mais on s'arrangeait pour qu'un certain nombre de pièces pesât, ou à peu près, un marc ou une livre. En d'autres termes, le denier de telle émission n'était pas de 1/240 de livre ou de 1/192 de marc, — si on se laisse aller à l'écrire, c'est seulement pour plus de commodité — mais on taillait 240 deniers à la livre ou 192 au marc. Il n'y a pas là seulement une différence dans les termes, il y en a surtout une dans la réalité des choses, c'est-à-dire dans le résultat voulu et obtenu.

classe qui sont les plus récents du trésor du Pas-de-l'Échelle ; on serait même tenté, à première vue, de conclure du fait qu'ils ont été frappés avec des coins d'avers qui avaient servi pour d'autres pièces, parties aliquotes de la livre romaine, que c'est par eux que le nouveau système monétaire a été inauguré et que leur émission a suivi immédiatement celle des deniers des types O et P de la deuxième classe. Pourtant, cette conclusion n'est pas forcée et rien ne prouve qu'elle soit juste. Au contraire, l'examen des pièces nous porte à croire qu'il s'est écoulé entre les deux émissions un temps plus ou moins long. En effet, une partie au moins des pièces que nous avons mises dans la troisième classe, en tout cas celles du type F, nous paraissent être le produit d'un monnayage régulier, et l'état dans lequel elles se trouvent, satisfaisant, mais moins brillant que celui des deniers qui nous ont surtout intéressé, prouve qu'elles leur sont antérieures, pas de beaucoup d'années peut-être, mais d'un temps suffisamment long pour avoir perdu par la circulation leur fraîcheur primitive. Or, autant qu'on en peut juger, elles sont taillées de façon à peser un denier du marc de Troyes : les six deniers nos 234 à 239 (type F) ont un poids moyen de 1,224 et l'ensemble de cette classe, ceux-là compris, mais en laissant en dehors de ce compte les types A et B, donne encore une moyenne de 1,207, quoiqu'elle renferme des pièces très disparates dont plusieurs, probablement, n'y sont point à leur place.

Nous admettons donc, parce que cette hypothèse rend compte de tout, qu'on avait commencé à frapper des deniers de 192 au marc, ceux du type F et d'autres, dont quelques-uns peut-être ne nous sont pas parvenus, quand un accident arrivé aux coins, leur détournement, un incendie survenu dans l'atelier, ou toute autre cause fortuite que nous ne connaîtrons jamais, obligea les monnayeurs, pour ne pas arrêter une frappe importante qu'ils

avaient commencée et dont les flans étaient déjà découpés, à employer pour une des faces d'anciens coins qu'on avait mis de côté ; nous admettons aussi que cette aventure leur serait arrivée immédiatement avant l'enfouissement de notre trésor.

Dans cette hypothèse, pour que tout soit bien compréhensible, il faut admettre en outre qu'il y avait à la fois en activité deux enclumes et marteaux et deux escouades d'ouvriers disposant chacune pour chaque trousseau de deux ou plusieurs piles.

Voilà notre explication. Nous la soumettons à l'appréciation des juges compétents avec confiance parce qu'elle n'a rien que de naturel et nous paraît fondée sur les faits ; quel que soit l'accueil qui lui est réservé, ceci, du moins, nous paraît établi avec autant de certitude qu'il peut y en avoir en numismatique : les deniers les plus récents de notre trésor, ceux qui venaient d'être émis quand il a été confié à la terre, ce dont témoigne leur conservation parfaite, ont été frappés d'après le marc de Troyes.

Cette constatation a une très grande importance, parce qu'elle permet de fixer approximativement la date de l'enfouissement et, par conséquent, de poser en un terrain solide un jalon qui servira de point de repère pour la chronologie du monnayage épiscopal de Genève. On sait, en effet, que l'introduction comme unité de poids pour les monnaies du marc de Troyes — il ne peut s'agir que de celui-là (¹) — a eu lieu en France, vers la fin du règne de Philippe I^{er}, entre 1075 et 1093 ; c'est du moins

(¹) Il y aurait beaucoup à dire sur les différents mares employés dans les différents pays et même dans les différentes villes d'un même pays ; il y aurait là le sujet d'une monographie à la fois intéressante et utile. Sans vouloir entrer dans le vif de cette étude, nous pouvons dire que, dans les pays germaniques, il y avait, à ce qu'on croit, un marc différent pour chaque tribu, et que le marc du Rhin, soit marc de Cologne, finit par supplanter tous les autres. Dans l'ancienne Gaule, il n'y avait qu'un marc, celui dit de Troyes, dont tous les autres, désignés par des noms de ville, ne sont que des dérivés ou des dégénérescences. — Quant à la valeur primitive du marc de Troyes, elle n'est pas connue exactement. Nous avons cherché à prouver (dans un petit article paru en 1890 dans le *Bulletin de la Société suisse de Numismatique*) qu'elle était probablement de 248 gr. 621, parce que telle était la valeur de cette unité de poids dans la contrée du Léman au XV^e siècle.

l'opinion de Le Blanc (1), acceptée par tous les numismates. De là cette innovation se répandit dans diverses directions. En ce qui concerne les pays qui avaient fait partie du royaume de Bourgogne, elle fit son chemin du nord au sud et fut adoptée dans le Languedoc et en Dauphiné avant de l'être en Provence. D'après M. Roger Vallentin (2), le marc est mentionné pour la première fois à Saint-Chaffre du Monastier, en Velay, en 1096, et à Grenoble, en 1110 (3). On ne risque donc pas de se tromper beaucoup en supposant qu'il fut introduit à Genève vers l'an 1100 ou dans les premières années qui suivirent, d'où nous pouvons conclure que les deniers de la troisième classe frappés, comme nous avons cherché à le prouver, peu de temps après l'adoption de cette unité de poids comme base du système monétaire épiscopal, ont vu le jour, et que notre trésor a été enterré dans le premier quart du XII^e siècle.

Après avoir parlé des deniers anonymes au nom et à l'effigie de saint Pierre sous le rapport numismatique et métrologique, nous sommes obligé de les considérer à un autre point de vue. Quoique très peu familier avec les questions d'art, nous devons essayer de découvrir ce qu'on doit penser de la figure de saint Pierre qu'on voit sur ces pièces. Est-ce une représentation convention-

(1) LE BLANC, *Traité historique des monnaies de France*, p. 150 et 151.

(2) *De l'ancienneté de l'usage du marc en Dauphiné*, dans *Revue suisse de Numismatique*, 1893, p. 18 et suiv.

(3) Il ne s'ensuit pas du tout que les deniers qui circulaient à Grenoble en 1110 fussent frappés d'après le même pied que ceux de Genève que nous avons étudiés en dernier lieu. Le fragment de la charte de cette date publiée par J. Marion (*Cartulaire de l'Église cathédrale de Grenoble*) et que nous ne connaissons que par la citation de M. Roger Vallentin, dit seulement : *Viginti solidi valebant unam marcum argenti*. Cette phrase, séparée de son contexte, ne nous apprend pas s'il avait été frappé monnaie à Grenoble dans les dernières années, et nous serions plutôt tenté de supposer qu'il s'agit de deniers anciens émis dans les mêmes conditions de poids et de titre que ceux de Genève de notre deuxième classe et qu'on évaluait en se servant du nouveau poids. En effet, si 20 sols, c'est-à-dire 240 deniers, taillés à raison de 240 pièces à la livre, contenaient un marc d'argentum, c'est-à-dire d'argent fin, comme le marc valait à peu près les trois quarts de la livre romaine, cela faisait à peu près un quart d'alliage et trois quarts d'argent fin, comme on l'entendait alors, c'est-à-dire 720 millièmes environ d'argent chimiquement pur. Il n'y a pas loin de là au titre de 681 millièmes que nous avons trouvé pour nos pièces. — Cela soit dit en passant et sans que nous attachions la moindre importance à cette digression.

nelle ? Sont-ce des portraits ? Nous nous le sommes demandé dès le début de nos recherches et nous avons consulté sur ce point quelques amis plus versés que nous en ces matières.

Il est certain que plusieurs de ces deniers ont une certaine valeur artistique et nous montrent un saint Pierre qui a un cachet particulier, des traits et surtout une expression qui lui sont propres ; on a l'impression que, pour le dessiner, on a pris un modèle et que ce modèle a été changé plusieurs fois : il suffit de comparer la tête du saint sur les deniers à l'air piteux avec celle des nos 146 et 147, et avec les bustes à l'air décidé, énergique, des nos 234 et 239 ; la première est celle d'un ecclésiastique, les derniers sont ceux d'un militaire ; quant aux nos 146 et 147, ils ont quelque chose de si individuel que nous pourrions nommer le Monsieur, très vivant, et avec lequel nous avons quelques relations, dont ils paraissent être le portrait.

Nous croyons donc que les effigies de saint Pierre qu'on voit sur ces monnaies ne sont pas des représentations conventionnelles, mais qu'elles ont pour base quelque chose de concret, un modèle. Était-ce une peinture, était-ce quelqu'un de vivant ? Nous n'en savons rien, et nous n'avons aucune opinion à ce sujet. Il est certain que le dessinateur chargé de tracer l'image que le graveur devait insculper sur son coin a fort bien pu copier un tableau de sainteté ou la miniature d'un vélin ; il est certain aussi que s'il avait quelque goût artistique il a pu s'inspirer de la figure d'un personnage quelconque, chanoine ou officier, avec lequel il avait des relations en raison de sa charge ou pour toute autre cause, et cela expliquerait ce qu'il y a d'individuel dans quelques-unes de nos têtes de saint Pierre. En tout cas, il est certain que ce n'étaient pas, comme on nous l'a suggéré, les portraits des évêques régnants et cela pour plusieurs raisons dont une seule nous dispensera d'énoncer les autres : le

nombre des portraits ou quasi-portraits qu'on voit sur les deniers trouvés au Pas-de-l'Échelle est plus considérable que celui des évêques qui peuvent avoir occupé le siège de Genève pendant le temps dont il s'agit.

On pourrait dissenter aussi sur la moustache que saint Pierre paraît porter sur quelques-unes de nos pièces ; sur sa calvitie qui s'est transformée en tonsure, laquelle est différente de celle de saint Paul : enfin on nous a demandé si l'ordonnance toute particulière de la chevelure de notre saint, telle qu'elle est figurée sur un grand nombre de nos pièces, les grosses mèches disposées en forme de couronne autour et au-dessous de la tonsure, ne pourraient pas fournir quelque indication sur la manière dont les clercs se coiffaient à cette époque. Nous ne le croyons pas, car il est impossible que quelqu'un ait porté les cheveux arrangés comme ils le sont, par exemple, aux n°s 88 à 95 et surtout aux n°s 223 et 224, mais nous préférions laisser à d'autres le soin de résoudre ces questions spéciales d'iconologie, intéressantes peut-être, mais pour lesquelles nous nous déclarons incompétent.

CONCLUSION

Tout en donnant la description détaillée et en procédant au classement des deniers du Pas-de-l'Échelle, nous avons pu traiter, à mesure qu'elles se présentaient, certaines questions générales que soulevait l'étude de ce trésor ; ainsi, nous avons été amené à parler des procédés de fabrication, de la gravure des coins, de la frappe elle-même, ainsi que des imitations illicites du numéraire épiscopal, avec assez de développements pour n'avoir pas besoin d'y revenir.

Il nous reste cependant, avant de terminer, à toucher quelques points intéressants que nous n'avons fait qu'effleurer au cours de la partie descriptive de ce travail ou que nous avons réservés entièrement pour la fin.

La première réflexion générale que nous tenons à présenter se rapporte à l'excellente conservation de l'immense majorité des pièces que nous avons examinées. Ce fait est très insolite : il est surtout difficile, pour ne pas dire impossible, à expliquer. Même en supposant, comme nous l'avons fait, que notre trésor était le contenu, volé et enfoui, d'une caisse publique, on ne comprend pas bien que les pièces qu'elle renfermait, appartenant à des époques très différentes, fussent toutes très bien conservées : les dernières frappées sont toutes ou presque toutes à fleur de coin ; des plus anciennes, quelques-unes sont aussi dans cet état brillant, la plupart sont en parfait état ; quelques-unes seulement portent des traces évidentes d'usure. Si plusieurs de ces pièces, comme on peut le voir sur nos figures, sont plus ou moins indistinctes ou ont des légendes incomplètes, cela ne provient pas de ce qu'elles sont frustes, mais de ce qu'elles ont été mal frappées.

Quelle qu'en soit la cause, nous devons nous féliciter hautement de cette conservation générale excellente parce qu'elle nous a permis, même en l'absence de tout document écrit, de calculer d'après les monnaies elles-mêmes le poids qu'elles devaient avoir.

Il convient d'abord de rappeler en peu de mots quelles sont les causes qui influent sur le poids effectif des monnaies anciennes qui parviennent jusqu'à nous et qui empêchent de conclure du poids réel d'un exemplaire unique, pris au hasard, à celui que la monnaie en question devait avoir normalement : ce sont l'irrégularité de la taille, la tolérance et l'usure. La première de ces trois causes d'erreur, seule, a pour effet tantôt d'augmenter, tantôt d'amoindrir le poids d'une monnaie ; les deux autres agissent toujours dans le sens de la diminution, et l'expérience enseigne que, de ces deux facteurs, le plus important c'est l'usure, autrement dit le frai. Nos deniers étant tous, sinon neufs, du moins très bien con-

servés, l'action de cette cause d'erreur est presque nulle et peut être négligée, ce qui nous met dans des conditions extrêmement favorables pour calculer le poids de ces pièces ; aussi avons-nous pu le faire avec une très grande précision.

Ce n'est pas tout. Pour chacune des catégories de pièces, l'écart entre la moyenne des poids effectifs et le poids théorique donné par le calcul est si faible qu'il nous permet d'affirmer, en outre, que si la taille n'était pas très régulière, elle l'était plus, en tout cas, que dans les siècles suivants, et surtout qu'elle était honnête, c'est-à-dire qu'il y avait très peu de tolérance. Autrement dit, la latitude laissée à ceux qui frappaient de faire des pièces un peu trop légères ou, plus exactement, de tirer de l'unité de poids un nombre un peu trop grand de pièces, quitte à partager avec le souverain le bénéfice qui en résultait, cette latitude, disons-nous, n'existeit pas ou presque pas.

Étant donnée la nature humaine, et d'après ce que nous savons des agissements des maîtres de monnaie à des époques plus rapprochées de nous, on peut en conclure, croyons-nous, avec une très grande probabilité que cette institution n'existeit pas encore, du moins à Genève, au XI^e siècle et au commencement du XII^e ; qu'il y avait bien, cela va sans dire, des gens chargés de battre monnaie, mais qu'ils le faisaient sous une surveillance serrée et qu'ils n'étaient pas encore constitués en corporation et ne jouissaient pas des prérogatives honoriqües et lucratives et des immunités qui leur furent accordées plus tard. Nous pensons que le travail se faisait en régie.

Le premier maître de monnaie dont l'histoire fasse mention à Genève est un nommé Eimeric qui figure comme témoin au bas d'un acte (¹) en 1196 ; à ce moment-là, la

(1) *Régeste genevois*, n° 463, p. 128. Eimeric y est qualifié de *magister monetarius*.

valeur intrinsèque du denier, comme nous le verrons un peu plus loin, avait déjà diminué considérablement.

Une seconde remarque curieuse est celle-ci : le nombre des variétés de deniers genevois que la trouvaille du Pas-de-l'Échelle a mises au jour est considérable, il atteint 250 pour ceux que nous avons eus entre les mains, et il est extrêmement probable que nous ne les avons pas toutes vues. Comment a-t-il pu se faire que tout cela soit resté inconnu jusqu'au moment de cette découverte ? Nous allons peut-être trop loin en disant : toutes ; en effet on avait déjà décrit deux de ces pièces, le denier de Frédéric, qui a fait l'objet du travail de M. Demole cité plus haut, et un anonyme au vocable de saint Pierre publié par Blavignac dans l'*Armorial genevois*, p. 82, et figuré sous le n° 6 à la pl. XXXVII (¹). L'un et l'autre était unique.

La seule manière d'expliquer cette disparition presque complète des deniers que nous venons d'étudier consiste à supposer qu'ils ont été l'objet d'une démonétisation générale en vue d'une refonte. Nous savons par un texte précis qu'il se passa quelque chose de semblable en 1300 (²), lors de la frappe confiée par l'évêque Martin de Saint-Germain à Benjamin Thomas et dont nous aurons occasion de parler une autre fois (³) On promet au maître

(1) Il paraît avoir été en mauvais état, à en juger par son poids de 14 grains, soit 0,744, qui l'a fait prendre par l'auteur pour une obole. C'est une des variétés du type N de la deuxième classe.

(2) *Régeste genevois*, n° 1473, p. 369. Signalons ici la double erreur dans laquelle sont tombés les auteurs, d'ordinaire si exacts et si bien renseignés, de ce précieux recueil. Ils ont pris *blanchix* pour un mot signifiant tolérance, tandis que ce n'est pas autre chose que le synonyme de ce qu'on a appelé plus tard des blanchets, abrégé de deniers blanchets. Ce qu'il y a de plus grave, c'est qu'ils ont cru voir que cinq mailles valaient onze deniers ; c'est deux deniers qu'il faut lire.

(3) Nous croyons devoir annoncer, à toutes bonnes fins, que nous nous proposons d'étudier une fois à fond, autant que nos occupations et nos forces nous le permettront, le monnayage de Genève pendant la période qui va de l'enfouissement du trésor du Pas-de-l'Échelle à la fermeture de l'atelier épiscopal vers 1339. Un de nos collègues et amis avait déjà réuni des matériaux en vue de ce travail, pour lequel il aurait été mieux qualifié que nous, entre autres une importante collection de deniers de cette époque; mais comme les années passent sans qu'il mette son projet à exécution, qu'il paraît même y avoir renoncé, nous essaierons, si Dieu nous prête vie, d'entreprendre cette étude. Avis aux personnes qui seraient disposées à nous aider de leurs conseils et à nous communiquer les matériaux qu'elles possèdent.

« la livraison de beaucoup de vieille monnaie pour la convertir en nouvelle. »

L'opération, en effet, était lucrative. A chaque nouvelle ordonnance, le titre et le poids des monnaies diminuaient, et cet amoindrissement était la conséquence d'un changement dans le même sens qui avait lieu beaucoup plus rapidement dans les pays voisins, entre autres à Vienne. Nous avons vu que lors de l'introduction de l'anonymat dans le monnayage de Genève, le denier de cet évêché et celui de l'archevêché de Vienne avaient la même valeur. En 1289, le denier de Genève, quoique beaucoup plus faible que deux cents ans auparavant, valait un tiers de plus que celui de Vienne⁽¹⁾. On comprend donc qu'en 1300 l'évêque, forcé de battre monnaie pour faire face à des besoins urgents, ne pouvait pas, comme il le dit lui-même⁽²⁾, à cause de la dépréciation des autres monnaies, le faire aux poids et titre anciens. La conséquence en fut le retrait des anciennes pièces.

Il doit y avoir eu un pareil retrait général des monnaies, suivi d'une refonte, au XII^e siècle, entre la frappe des derniers deniers du Pas-de-l'Échelle, et celle des pièces mentionnées dans un acte de 1191⁽³⁾. Nos deniers de la troisième classe, ceux du moins dont nous sommes sûr qu'ils étaient taillés à raison de 192 au marc, devaient peser normalement 1,295 ; à juger d'après l'apparence il n'est pas probable qu'ils aient été d'un aloi sensiblement plus mauvais que ceux de la deuxième classe. Cette supposition paraît confirmée par les trois analyses que nous en avons fait faire : elles nous ont

(1) Cette année-là, Amédée V, comte de Savoie, paie à son frère Louis I^r, baron de Vaud, la somme de 300 livres de Genève au moyen de 412 livres viennoises. *Régeste genevois* n° 1294, p. 318. En calculant exactement, la plus-value serait de 370/0, mais d'après ce que nous savons d'autre part, il est extrêmement probable que le rapport des deux monnaies était de quatre à trois et que les douze livres viennoises en sus de 400 représentent la perte au change, etc.

(2) *Régeste genevois*, n° 1464, p. 366.

(3) *Ibid.* n° 434, p. 126. 40 sols de Genève, y est-il dit, font un marc d'argent fin.

donné des titres de 635,14 ; 653,31 et 717,27 ; ce qui fait une moyenne de 669 millièmes, inférieure il est vrai de 12 millièmes au titre de 681 que nous avons trouvé pour la deuxième classe ; mais l'incertitude de tous ces chiffres est si grande et l'écart entre les différentes pièces examinées est si considérable, que nous pensons qu'on ne peut rien conclure d'une différence de 12 millièmes seulement, basée sur l'essai de trois pièces, et nous admettons jusqu'à preuve du contraire que les derniers deniers du Pas-de-l'Échelle étaient, comme ceux qui les avaient précédés immédiatement, à 8 deniers 12 grains de loi. En traduisant cela en langage moderne, cela veut dire qu'ils étaient à 679 millièmes et que chaque pièce tenait 0,879 d'argent chimiquement pur.

Quant aux monnaies mentionnées dans l'acte de 1191, nous n'en connaissons ni le poids ni le titre ; nous savons seulement que 40 sols, c'est-à-dire 480 deniers, valaient un marc d'argent fin ; cela nous suffit pour calculer que chaque pièce tenait 0,496 d'argent à 1000 millièmes. Cela fait une diminution de près de 47 % dans l'espace, en tout cas, de moins d'un siècle.

Enfin, d'après l'ordonnance de 1300, le denier de Genève, dont il allait 220 au marc, était à 4 deniers 12 grains de loi, ce qui fait, par pièce, 0,406 d'argent à 1000 millièmes.

Pour plus de clarté et pour que tous ces chiffres parlent mieux à l'esprit, nous les avons groupés en un tableau et nous avons cru devoir y joindre ceux qui se rapportent à la même espèce monétaire sous les comtes et ducs de Savoie et sous la République de Genève jusqu'au moment où on cessa d'en frapper en billon ; naturellement, nous n'avons pas à nous occuper ici des deniers de cuivre pur non datés et de 1609. Pour chacune de ces deux périodes, nous n'avons cité que la première et la dernière des émissions dont les conditions de titre et de poids nous sont connues.

Date ou époque	Taille	Titre		Poids par pièce	Argent à 1000 mill. par pièce
		Ancien	Moderne		
Frédéric	288 à la lib. antiqua	8 d. 12 gr.	679	1,184	0,804
Saint Maurice	240 à la liv. romaine	id.	id.	1,364	0,926
S ^t Pierre, 2 ^e cl.	idem.	id.	id.	id.	id.
S ^t Pierre, 3 ^e cl.	192 au marc	id.	id.	1,295	0,879
1191	?	?	?	?	0,496
1300	220 au marc	4 d. 12 gr.	359	1,130	0,406
1390 (1)	294 »	2 d. 12 gr.	200	0,846	0,169
1518 (2)	279 »	0 d. 18 gr.	60 (5)	0,891	0,053
1542 (3)	366 »	0 d. 18 gr.	62 (5)	0,669	0,042
1583 (4)	504 »	0 d. 14 gr.	49	0,486	0,024

Pour être équitable, il ne faut pas comparer telles quelles les valeurs intrinsèques du denier aux quatre dernières dates pour lesquelles nous avons fait ce calcul avec celles qu'il avait pendant la période épiscopale où c'était, avec l'obole, quand il y en avait, la seule monnaie ayant cours légal. Sous les comtes et ducs de Savoie, et plus encore pendant le premier demi-siècle de la République de Genève, le denier était une monnaie d'appoint qui ne servait pas pour les gros paiements. Peut-être en était-il déjà ainsi, en une certaine mesure, sous Martin de Saint-Germain. Quoi qu'il en soit, l'amélioration de la monnaie que nous avons constatée lors du passage du type carolingien au type viennois fut un phénomène exceptionnel, qui ne se renouvela pas et, depuis, le denier de Genève diminua continuellement de valeur intrinsèque. C'est, du reste, un fait général dans toute l'Europe.

(1) D. PROMIS, *Monete dei reali di Savoia*, t. I^r, p. 403 et 448. Ce denier a été frappé à l'atelier de Nyon qui, alors, fournissait de monnaies la partie du Pays de Vaud appartenant au comte de Savoie, le Chablais (y compris le Bas-Valais) et les possessions de l'évêque de Genève, mais pas le comté de Genevois.

(2) D. PROMIS, *op. cit.*, p. 166 et 461. Ce denier a été frappé à l'atelier de Cornavin.

(3) E. DEMOLE, *Histoire monétaire de Genève de 1535 à 1792*, Genève 1887, p. 88.

(4) E. DEMOLE, *ibid.*

(5) Avant 1535, nous comptons l'argent fin comme étant en réalité à 11 deniers 12 grains, c'est-à-dire à 958 millièmes, depuis 1535 comme étant vraiment pur, c'est-à-dire à 1000 millièmes.

**

Et maintenant, pour terminer cette étude, toute basée sur des faits, qu'il nous soit permis de laisser parler aussi un peu l'imagination; après avoir considéré seulement le passé, jetons un coup d'œil sur l'avenir.

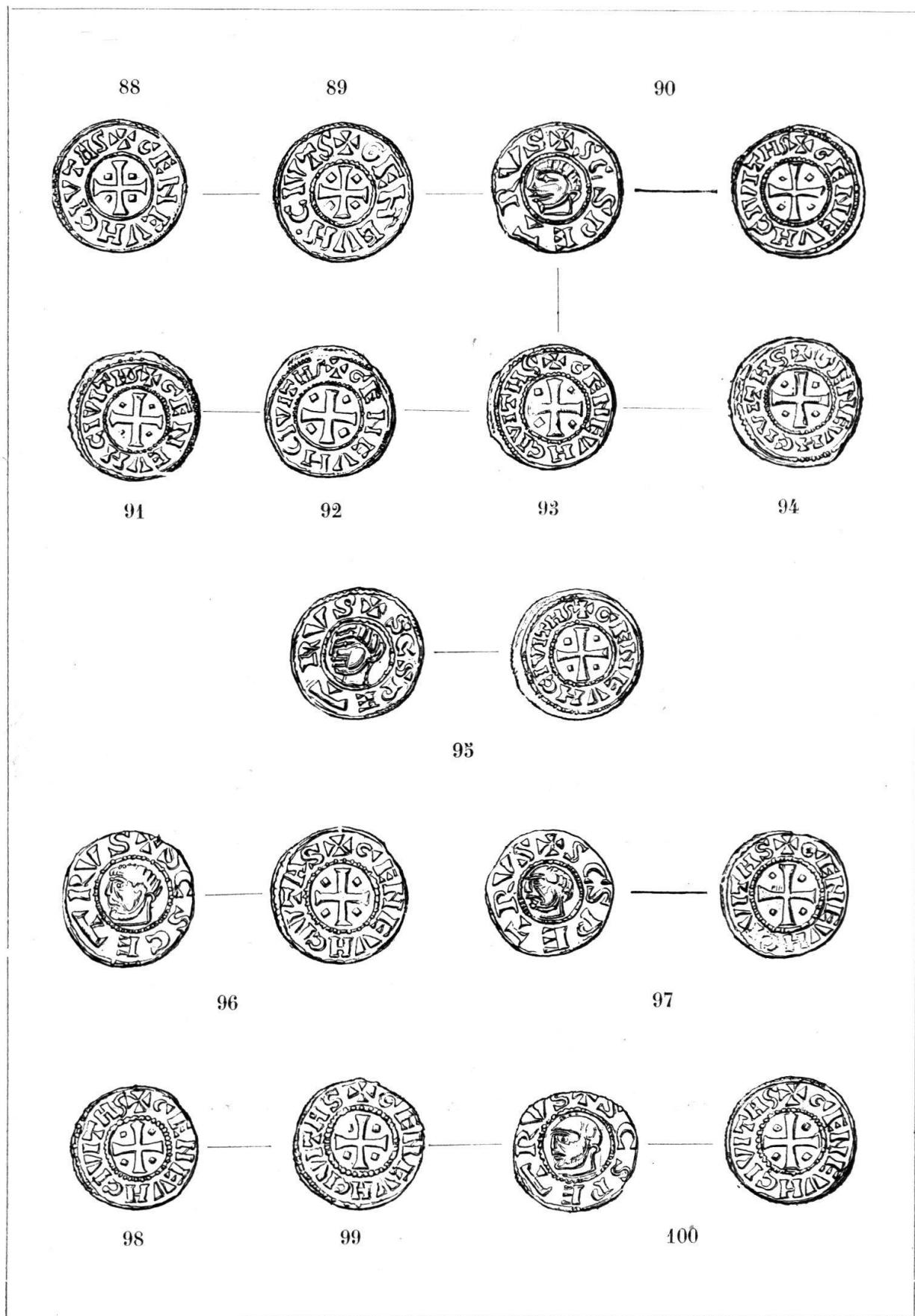
Nous connaissons maintenant des deniers de Genève signés de Conrad, d'Aldagodus et de Frédéric. Il est permis d'espérer que le nombre des évêques de ce diocèse qui ont mis leur nom sur les monnaies n'est pas irrévocabllement arrêté à trois. Avant 1841, on n'en connaissait aucun. Puis vint la trouvaille de quelques deniers et oboles de Conrad et d'Aldagodus qu'on pouvait et qu'on peut encore compter sur les doigts. En 1882, la découverte d'un exemplaire d'un Frédéric vint surprendre les numismates. Qui se serait douté alors que peu d'années après on en trouverait d'un seul coup plusieurs centaines représentant soixante-neuf variétés? Il n'est donc pas chimérique d'espérer qu'un heureux hasard mettra au jour des pièces signées qui nous sont inconnues. Il n'y a pas la moindre probabilité qu'elles portent les noms de Borzadus, de Guy ou d'Humbert, car c'est précisément sous leur règne qu'ont été frappées les monnaies, postérieures à celles de Frédéric, que nous avons décrites, mais ce seront peut-être de nouvelles variétés de Conrad et d'Aldagodus; il se peut aussi que la lacune qui existe entre ces évêques et Frédéric soit comblée par des deniers au nom de Bernard. Il est même fort possible qu'on trouve une fois des monnaies frappées par Hugues qui a occupé le siège de Genève immédiatement avant Conrad pendant une trentaine d'années. Puisse cette espérance se réaliser et donner raison à nos prévisions!

Dr LADÉ.

REVUE SUISSE DE NUMISMATIQUE

IV^{me} ANNÉE

PL. IV



TRÉSOR DU PAS-DE-L'ÉCHELLE

DENIERS AU NOM DE SAINT PIERRE (CLASSE I)

REVUE SUISSE DE NUMISMATIQUE

IV^{me} ANNÉE

PL. V



101



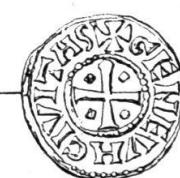
102



103



104



105



106



107



108



109



109 bis



110



TRÉSOR DU PAS-DE-L'ÉCHELLE

DENIERS AU NOM DE SAINT PIERRE (CLASSE I)



111



112



113



114



115



116



116 bis



117



118



TRÉSOR DU PAS-DE-L'ÉCHELLE

DENIERS AU NOM DE SAINT PIERRE (CLASSE I)

REVUE SUISSE DE NUMISMATIQUE

IV^{me} ANNÉE

PL. VII



117 bis



118 bis



119



120



121



122



121



123



124



125



126



TRÉSOR DU PAS-DE-L'ÉCHELLE

DENIERS AU NOM DE SAINT PIERRE (CLASSE II)



127



128



129



130



131



132



133



134



135



136



TRÉSOR DU PAS-DE-L'ÉCHELLE

DENIERS AU NOM DE SAINT PIERRE (CLASSE II)



137



138



139



140



141



142



143



144



145



146



TRÉSOR DU PAS-DE-L'ÉCHELLE

DENIERS AU NOM DE SAINT PIERRE (CLASSE II)

REVUE SUISSE DE NUMISMATIQUE

IV^{me} ANNÉE

PL. X



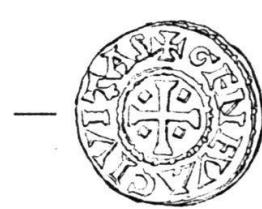
147



148



149



150



151



152



153



154



155



156



157



158

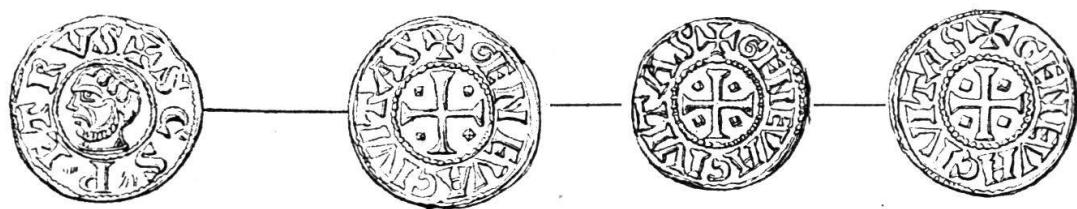
TRÉSOR DU PAS-DE-L'ÉCHELLE

DENIERS AU NOM DE SAINT PIERRE (CLASSE II)

REVUE SUISSE DE NUMISMATIQUE

IV^{me} ANNÉE

PL. XI



139

160

161



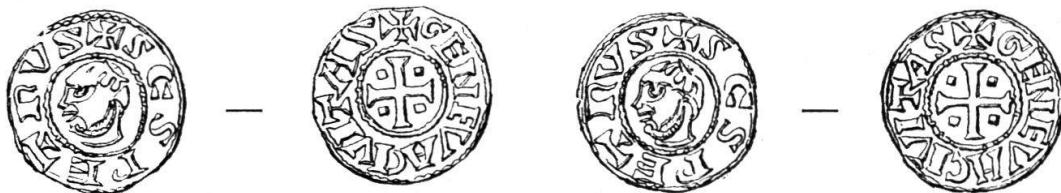
162

163



164

165



166

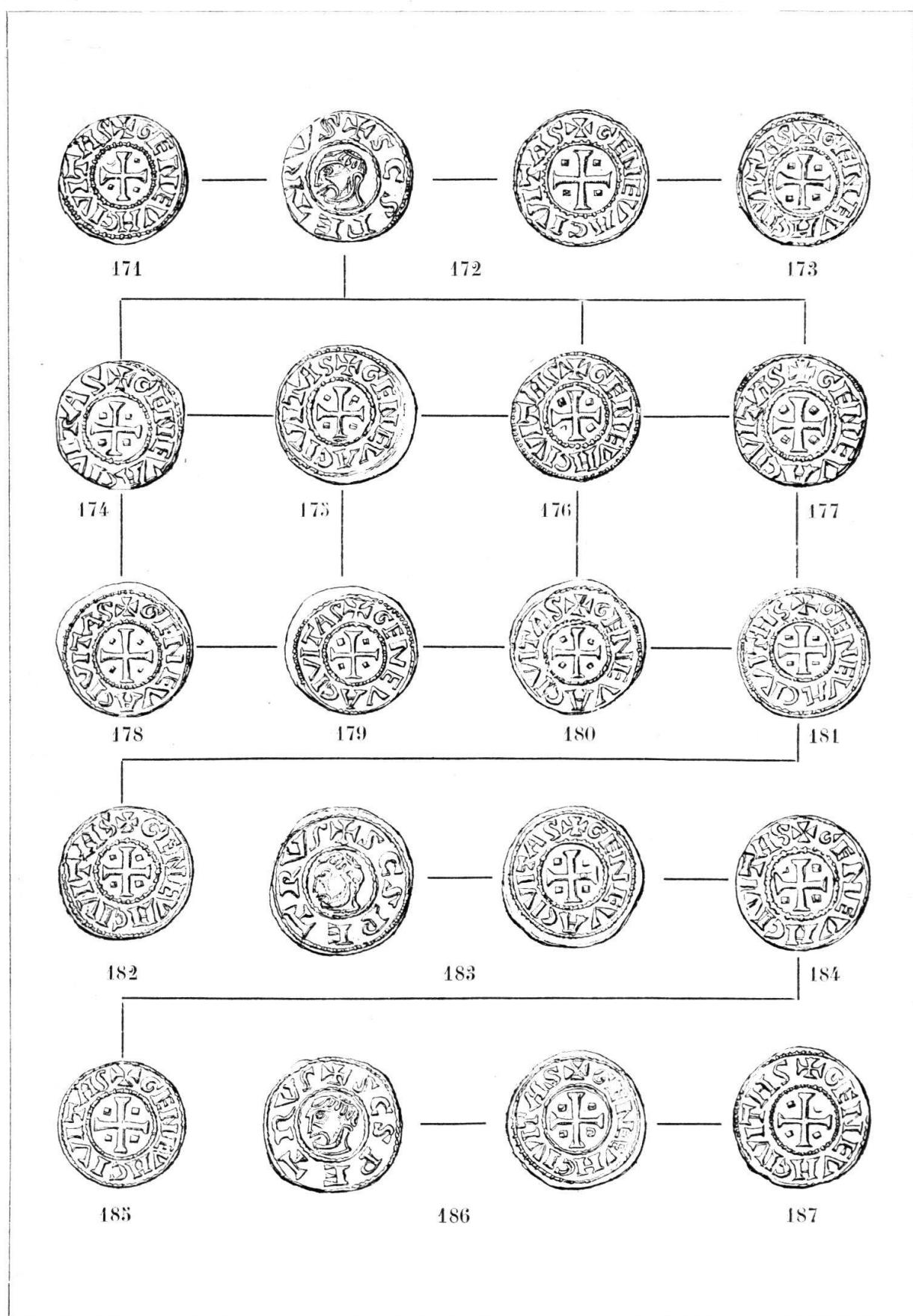
167

168

169

TRÉSOR DU PAS-DE-L'ÉCHELLE

DENIERS AU NOM DE SAINT PIERRE (CLASSE II)



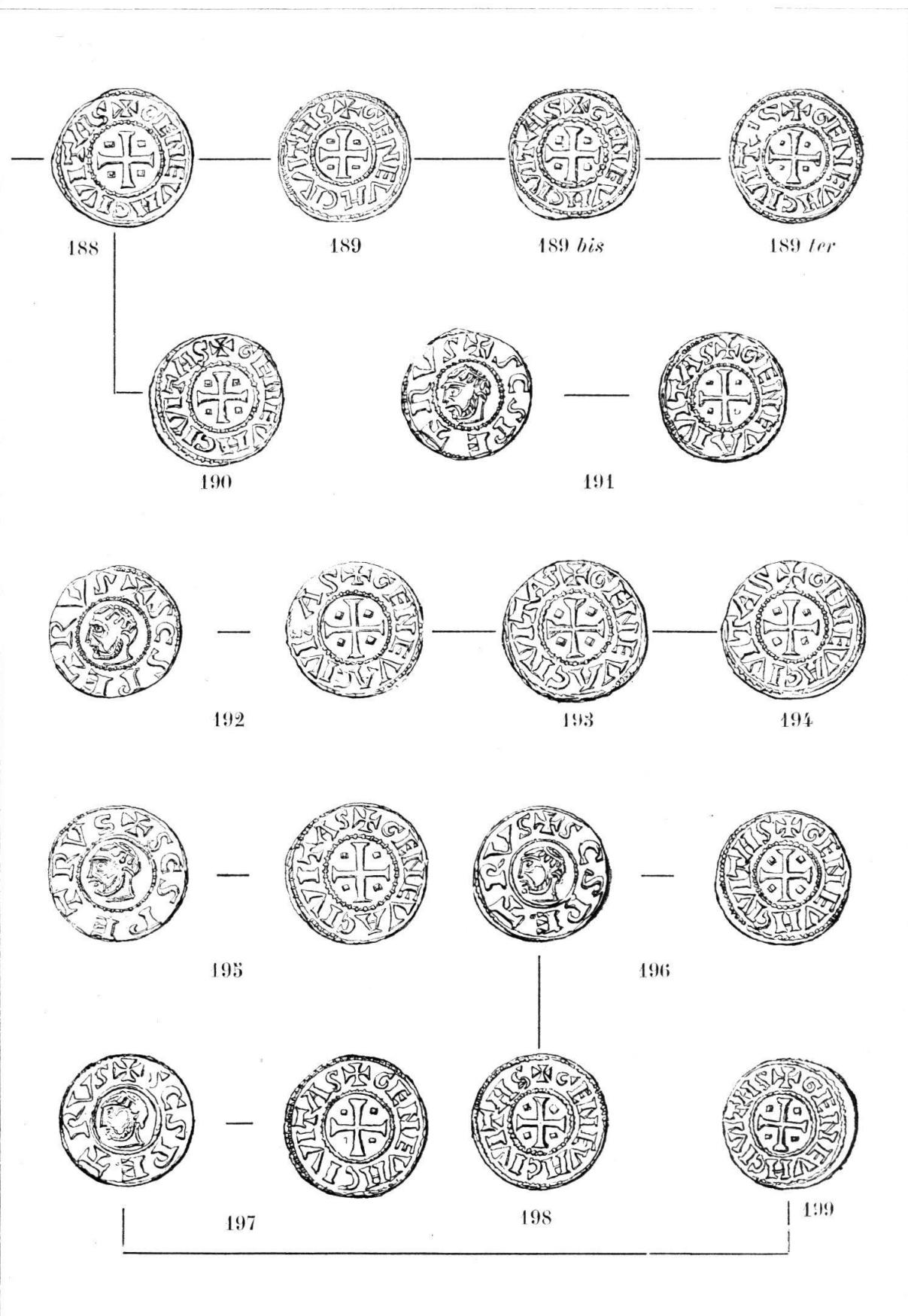
TRÉSOR DU PAS-DE-L'ÉCHELLE

DENIERS AU NOM DE SAINT PIERRE (CLASSE II)

REVUE SUISSE DE NUMISMATIQUE

IV^{me} ANNÉE

Pl. XIII



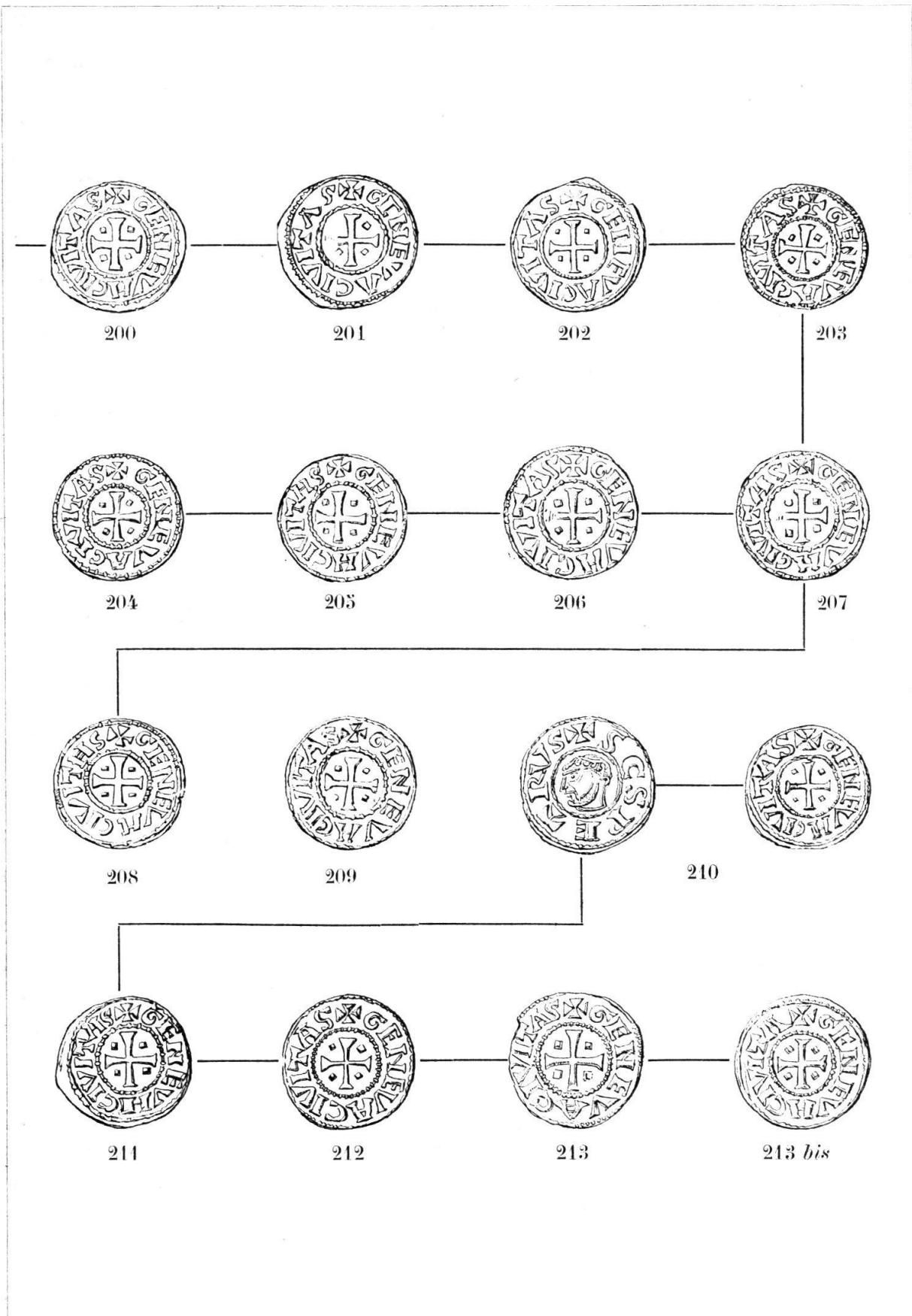
TRÉSOR DU PAS-DE-L'ÉCHELLE

DENIERS AU NOM DE SAINT PIERRE (CLASSE II)

REVUE SUISSE DE NUMISMATIQUE

IV^{me} ANNÉE

PL. XIV



TRÉSOR DU PAS-DE-L'ÉCHELLE

DENIERS AU NOM DE SAINT PIERRE (CLASSE II)

REVUE SUISSE DE NUMISMATIQUE

IV^{me} ANNÉE

PL. XV



214



215



216



217



218



219



220



221



222



223



224



225



226

TRÉSOR DU PAS-DE-L'ÉCHELLE

DENIERS AU NOM DE SAINT PIERRE (CLASSE III)



227



228



229



230



231



232



233



234



235



236



237



TRÉSOR DU PAS-DE-L'ÉCHELLE

DENIERS AU NOM DE SAINT PIERRE (CLASSE III)



238



239



240



241



242



243



244



245



246



247



248



TRÉSOR DU PAS-DE-L'ÉCHELLE

DENIERS AU NOM DE SAINT PIERRE (CLASSE III)